

LES MARAIS DE JETTE ET GANSHOREN

RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES

Jean ROMMES



Octobre 1973 : une mobilisation des habitants et des autorités communales par la Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest (CEBO) s'oppose au prolongement du boulevard du Pontbeek (Pontbeeklaan) au-delà de Zellik (Asse) à travers la vallée du Molenbeek à Ganshoren. L'abandon de ce projet dévastateur permettra non seulement de préserver le marais de Ganshoren mais aussi les espaces verts appelés à constituer le Parc régional Roi Baudouin à Jette au cours des années 1980. Cet ensemble de 116 hectares s'étendant sur ces deux communes voisines allait acquérir le statut de Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 en 2016.

HISTORIQUE DU SITE

De l'échevinage au comté

Au cours de l'Ancien Régime, la double localité de Jette-Ganshoren fit partie de la chef-mairie de Merchtem et eut un échevinage dont l'étendue de la juridiction varia suivant les circonstances.

Au XVI^e siècle, le seigneur de Rivieren, Antoine de Tassis, acquit Jette-Ganshoren avec le titre de seigneur de ces lieux. En 1654, François II de Kinschot obtint l'élévation de Rivieren au rang de baronnie. Il acquit les seigneuries de Hamme, Relegem et Bever et le Roi d'Espagne, pour le récompenser, les annexa à Jette-Ganshoren pour former le comté de Saint-Pierre-Jette (1659). Après le décès de François II, le bien passa par sa fille et unique enfant, dans la famille de Villegas, d'origine espagnole.

Un marais partagé

Au temps où la Belgique conquérait son indépendance, les habitants de Ganshoren militaient déjà pour obtenir la leur. Devenue paroisse à part entière en 1836, Ganshoren se détacha en 1841 de Jette. À cette époque, le Molenbeek constituait une des limites communes aux deux entités et le site traité dans cet article s'étendait alors entièrement sur le territoire de Ganshoren. Ce n'est que depuis 1958 que, suite à un échange de terrains, la voie de chemin de fer Bruxelles-Dendermonde créée en 1882, fut substituée au ruisseau avec pour conséquence le partage du marais entre les deux communes.

Quand tournait le moulin de Jette

Autrefois, un grand nombre de ruisseaux étaient utilisés en Brabant pour moudre le grain; de nos jours, leur fonction passée se retrouve dans leur dénomination, *Maelbeek* ou *Molenbeek*. Un des plus importants de l'agglomération bruxelloise fut le Maelbeek qui faisait tourner une dizaine de moulins d'Ixelles à Schaerbeek, avant de se jeter dans la Senne.

Notre Molenbeek n'alimentait que deux moulins, l'un situé à Jette et l'autre à Laeken. Ce nombre restreint était imputable à la faiblesse de la pente et à la lenteur du courant, ce qui n'était pas le cas du Maelbeek précité qui, lui, coulait du sud vers le nord au lieu d'ouest en est.

Une carte figurative datant du milieu du XVII^e siècle, nous apprend que le Molenbeek – appelé à cette époque « Pontbeek » –, voisinait alors avec deux autres ruisseaux

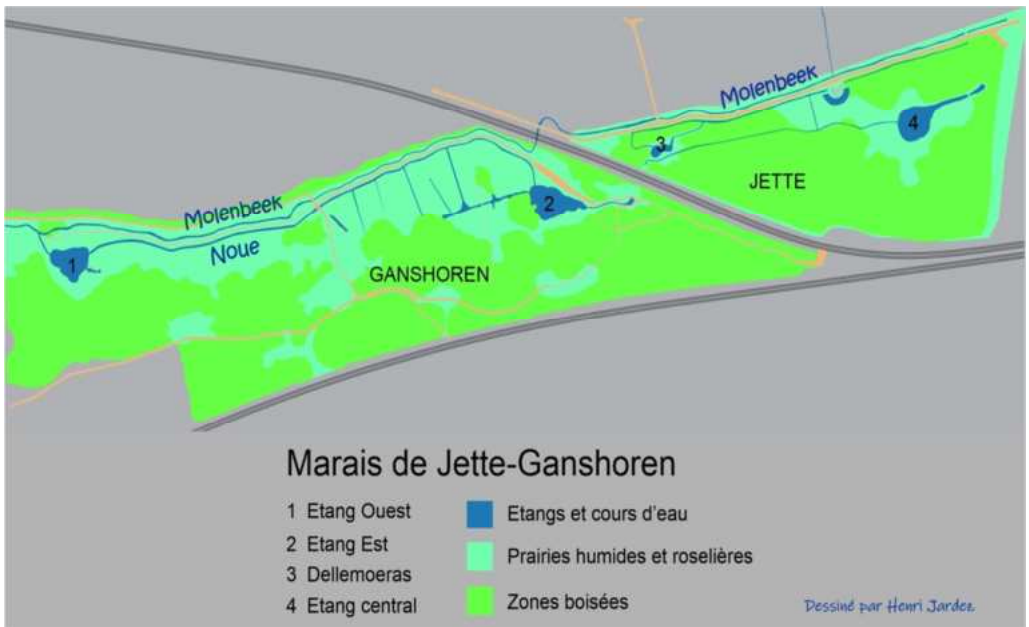
dont on peut imaginer qu'il s'agissait de ramifications d'un seul et même cours d'eau. Celui qui devait occuper le thalweg – ligne joignant l'ensemble des points les plus bas d'une vallée – prenait sa source près de la limite de Ganshoren et de Zellik. À hauteur de la chaussée de Dieleghem, il s'unissait au troisième ruisseau, suivait l'emplacement futur du chemin de fer avant de se jeter dans le « Pontbeek », là où se trouve actuellement le Parc de la Jeunesse.

Les premiers moulins brabançons furent érigés à l'initiative du duc (moulins banaux) qui était propriétaire de l'eau et du vent. Plus tard, les seigneurs et les abbayes pourront à leur tour, en élever sur leurs terres. La plus ancienne mention d'un moulin appartenant à l'abbaye de Jette remonte au début du XIIe siècle. Il devait se situer à l'endroit où la chaussée de Dieleghem franchit le Molenbeek. Un siècle plus tard (1218), il est question d'un nouveau moulin et du creusement d'un étang appelé « Vondelvijver », bassin de retenue destiné à garantir au moulin l'énergie indispensable par temps de sécheresse ; ce nouveau moulin fut bâti en aval de son prédécesseur, à peu de distance de la confluence des ruisseaux cités plus haut, ce qui fournissait un apport plus important d'eau.

Avec les siècles, les besoins locaux ne pouvant plus être satisfaits suite à l'augmentation de la population, l'abbaye fit édifier un moulin à vent à Ganshoren, sur le Sippelenberg – le versant de la colline que coiffe de nos jours la Basilique du Sacré-Cœur.

Après la conquête française, le moulin à eau finit par échouer entre les mains de Nicolas Bonaventure, président du Tribunal criminel de la Dyle et futur bourgmestre de Jette-Ganshoren. Celui-ci, considérant que ce bâtiment faisait tache dans le parc qu'il avait fait aménager devant son château, le vendit à la condition qu'il soit démoli.

Le site traité par cet article est limité à l'ouest par la rue au Bois, au nord par le Molenbeek, à l'est par l'avenue de l'Exposition et au sud par la ligne de chemin de fer Bruxelles-Denderleeuw-Gand.



DES MARAIS À SAUVEGARDER

1. Le marais de Ganshoren (11,9 ha)

En janvier 1971, à l'initiative du *Groupe Naturaliste de Ganshoren*, fut créée la *Commission ornithologique et de protection de la nature de Ganshoren* (devenue en 1973 la *Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest - CEBO*).

Son objectif prioritaire fut la sauvegarde du dernier espace naturel de Ganshoren, à savoir les prairies marécageuses situées entre les deux voies de chemin de fer traversant cette commune et pour lesquelles fut adoptée la dénomination de "marais de Ganshoren". La tâche n'avait rien d'une sinécure : le plan particulier d'aménagement du quartier IX "Vallée du Molenbeek" (Arrêté Royal du 24/07/1954) prévoyait l'urbanisation de cette zone de plus de 10 hectares et un collecteur d'eaux usées avait déjà été placé en 1955 par la Société Intercommunale pour l'Assainissement de la Vallée du Molenbeek et du Pontbeek, créée en 1946.

Destinée à faire le lien entre le boulevard de Smet de Naeyer à Jette et la commune de Zellik, l'avenue projetée dans la vallée du Molenbeek rejoignait en réalité l'autoroute vers Ostende, la toute première voie rapide du genre en Belgique, dont la construction avait débuté dans les années 1930. Le potentiel de cette connexion n'avait pas échappé au service des Routes du Ministère des Travaux publics chargé, à la suite de l'Expo 58, d'élaborer un plan de développement d'autoroutes pour tout le pays, et aboutissant au centre de Bruxelles. Le projet d'avenue bordée de villas se vit transformé en 1971 en une liaison autoroutière entre une autoroute vers Knokke restée lettre morte et le boulevard Lambertmont à Schaerbeek par-dessus la ligne de chemin de fer.

En 1973, une section d'autoroute, la "Pontbeeklaan", fut construite à Zellik entre le boulevard périphérique (Ring) et la limite communale avec Ganshoren. La CEBO lança alors une pétition pour s'opposer à son prolongement vers les marais de Jette-Ganshoren et parvint, avec l'appui des autorités communales, à faire inscrire les terrains menacés en zones d'espaces verts au Plan de Secteur de l'Agglomération bruxelloise de 1979.

Entretemps, à force d'arguments scientifiques, culturels et esthétiques, l'idée de protection fit son chemin, première étape pour une réhabilitation du site. Alerté par la CEBO, le bourgmestre de Ganshoren, Richard Beauthier, décida de tout mettre en œuvre pour faire racheter le marais, propriété de la famille de Villegas de Saint-Pierre Jette, par l'État (ministère des Affaires bruxelloises). L'acquisition de 10,5 ha destinés à devenir une réserve ornithologique fut réalisée en deux phases, en 1976 et 1978.

De son côté, la CEBO introduisit en 1981 un dossier de demande de classement auprès de la Commission des Monuments et Sites. Ce **classement** devait finalement aboutir en 1995, écartant ainsi une dernière menace, un projet de création d'un bassin d'orage de 60.000 m³ en plein cœur du marais !

Cerises sur le gâteau, le statut de **réserve naturelle régionale** fut octroyé en 1998 aux prairies humides du marais de Ganshoren et, en 2003, le site compris entre les voies de chemin de fer, le Molenbeek, la rue Vanderveken et la rue au Bois fut inclus dans l'une des 3 zones de grand intérêt biologique proposées par la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) à la

Commission européenne afin de les intégrer dans le réseau **Natura 2000**. Le but de celui-ci est de préserver et de conserver la faune et la flore qui vivent sur les sites désignés.

En 2016, un Arrêté du Gouvernement de la RBC entérina la désignation de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 "Vallée du Molenbeek » (zones boisées et zones humides de la vallée du Molenbeek dans le nord-ouest de la Région bruxelloise) s'étendant sur 116 hectares et qui, outre le marais de Ganshoren, englobait aussi le Parc Roi Baudouin à Jette.

La vigilance de la CEBO continua néanmoins à s'exercer lors des enquêtes publiques relatives à l'adoption du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) et de la révision du Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) « Vallée du Molenbeek ». Le projet de création d'une voie industrielle reliant la Pontbeeklaan et la rue Nestor Martin fut abandonné, de même que l'implantation d'une zone d'habitat. Si une zone d'entreprise urbaine a bien vu le jour à l'ouest de la vallée, son emprise a été réduite pour permettre le classement d'une zone d'intérêt biologique intitulée « vallon du Molenbeek ».

Les projets d'aménagement continuent néanmoins à fleurir et, en matière de protection de la nature, l'expérience nous a appris à ne jamais baisser la garde. Le statut de zone Natura 2000 était à peine reconnu officiellement qu'une demande de dérogation fut introduite en 2017 par la Commune de Ganshoren afin de créer un espace fitness le long de la rue Vanderveken !

À partir de 2020 ont été réalisés des travaux de **suppression des passages à niveau** des lignes de chemin de fer 50 (Bruxelles-Denderleeuw) et 60 (Bruxelles-Dendermonde) à Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe et leur remplacement par des tunnels et des passerelles. Encore à l'état de projet, la suppression du passage à niveau de la rue Vanderveken serait beaucoup plus impactante pour le marais de Ganshoren car elle impliquerait la réalisation d'un tunnel routier dans le prolongement de l'avenue Van Overbeke sous la ligne de chemin de fer et donc sa pénétration dans la zone Natura 2000 pour rejoindre la voirie existante.

2. Le vallon du Molenbeek (7,6 ha)

Le marais de Ganshoren se prolonge à l'ouest de la rue Vanderveken et de la rue au Bois par un vallon marécageux dont une partie a été plantée de peupliers mais où subsistent aussi une aulnaie ainsi que des prairies humides et de vieux saules têtards. Si la menace de raccordement entre la Pontbeeklaan et la rue Nestor Martin a pu être conjurée, le projet de création d'un zoning industriel à Ganshoren poussa la CEBO, soutenue par Natuurpunt Brussel et le Cercle d'histoire du Comté de Jette, à introduire une demande de classement de l'ensemble du site en 2006.

En 2010 débuta la procédure de classement du vallon mais la même année vit l'approbation d'un plan d'expropriation pour cause d'utilité publique de terrains destinés par la Société de Développement pour la RBC (SDRB, actuellement Citydev.brussels) à la création d'une zone d'industries urbaines.

En 2012, un arrêté du gouvernement de la RBC classa la partie nord du site concerné par la demande de la CEBO tandis que la partie sud fut dévolue à la zone d'industries urbaines.



Maison du hameau Fezaaikeskot à la petite rue Sainte-Anne à Jette, près de l'emplacement actuel du pavillon d'accueil (rotonde) de la réserve naturelle régionale du marais de Jette. Avant l'aménagement du Parc régional Roi Baudouin, les bâtiments étaient déjà en ruine.

3. Le marais de Jette (4,7 ha)

Autrefois partie intégrante du marais de Ganshoren dont il est séparé par la ligne de chemin de fer Bruxelles-Dendermonde, le fond humide devenu jetteois à partir de 1958, a connu les mêmes bouleversements que son grand voisin suite à l'installation d'un collecteur d'eaux usées au cœur du site. À l'assèchement et à la disparition du fond tourbeux est venue s'ajouter une occupation maraîchère ne laissant subsister qu'un petit triangle marécageux connu sous le nom de « Dellemoeras ». Désireuse de préserver ce dernier plan d'eau important pour la reproduction de batraciens ainsi que la roselière y associée où des dortoirs de bruants proyers, passereaux peu communs à Bruxelles avaient été recensés, la CEBO demanda sa sauvegarde comme réserve naturelle en 1975.

L'aménagement du Parc régional Roi Baudouin, plus précisément de la phase III en 1989, fut l'occasion de réhabiliter le site. Dès 1983, la CEBO plaida pour une destination de zone humide d'intérêt biologique et l'abandon de différents projets envisagés (roseraie, verger avec barbecue, caractère de parc public urbain transformant les prairies en pelouses). Heureusement, le projet lauréat du Concours organisé pour l'aménagement de cette partie du Parc Roi Baudouin assimila le marais de Jette à une zone de nature spontanée.

Le marais de Jette est repris à l'inventaire des biens présentant un intérêt patrimonial. Depuis 1998, il bénéficie du statut de réserve naturelle et constitue une des stations de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 « Vallée du Molenbeek ».

ALLUVIONS MODERNES ET DÉPÔTS TOURBEUX

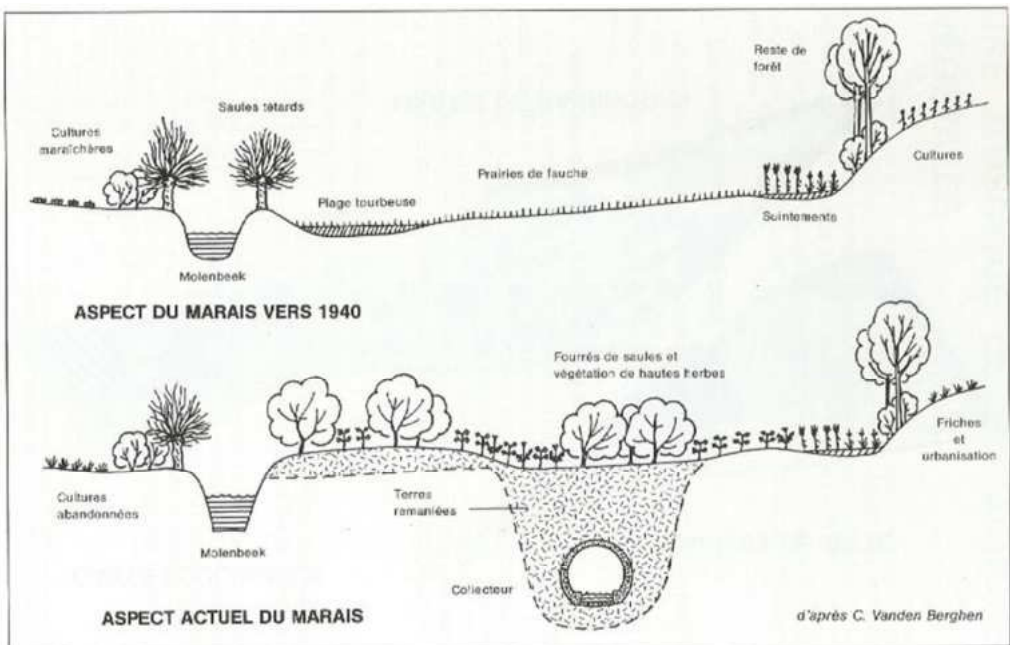
C'est au Quaternaire, qui a débuté il y a deux millions d'années, que les alluvions modernes et les dépôts tourbeux des fonds de vallées se sont mis en place.

Dans les années cinquante, les prairies marécageuses de Jette-Ganshoren étaient encore localement tourbeuses; on y notait entre autres une grande richesse en orchidées des zones humides. Même si l'installation d'un collecteur a fait disparaître ce type de milieu, l'évocation des tourbières s'avère pertinente dans le cadre d'un aperçu général sur les marais.

On sait que les débris végétaux tombés à la surface du sol sont transformés, surtout par l'intervention de bactéries, en particules organiques connues sous le nom global d'humus. Dans un sol constamment inondé et, de ce fait, pauvre en oxygène, les organes morts des plantes palustres se décomposent très lentement et d'une manière très incomplète. Les débris et résidus s'accumulent alors en une couche de tourbe, laquelle, au fil du temps, peut atteindre une épaisseur de plusieurs mètres.

Une pièce d'eau, entourée d'une roselière très ouverte, est lentement colmatée par des sédiments, principalement minéraux. Le dépôt des parties mortes des plantes contribue à exhausser le fond, et la pièce d'eau s'entoure d'une roselière, d'une cariçaie et d'un fourré de saules disposés en cercles concentriques.

Quand ce bas-marais n'a subi aucune influence humaine, il voit succéder aux grandes laïches (*Carex*) une aulnaie marécageuse qui constitue sous nos latitudes le stade final naturel de l'atterrissement. Ce type de boisement occupe des terrains tourbeux où la nappe phréatique affleure en permanence. Les bois marécageux produisent une tourbe ligneuse qui recouvre la couche formée par les roseaux et laïches antérieurs.





UNE MOSAÏQUE DE FORMATIONS VÉGÉTALES

Contrairement à l'étude de la flore d'un site, par l'inventaire des espèces botaniques qui y croissent, l'étude de la **végétation** consiste à décrire les différentes **formations végétales**, c'est-à-dire les groupements de plantes présentant une physionomie particulière.

1. Les végétations aquatiques

Les plantes aquatiques sont appelées **hydrophytes** (du grec *hudos* = eau). La création de mares et d'étangs a permis d'enrichir la liste des espèces limitées autrefois au ruisseau et à ses abords.

A. Plantes aquatiques flottantes, non enracinées

Ce groupe est bien visible par la multiplication de la petite lentille d'eau, espèce se reproduisant par sectionnement. Elle s'étale en tapis verts compacts dans les zones calmes. Moins connu, le cératophylle épineux possède des fleurs qui sont fécondées sous l'eau. Ses feuilles de l'épaisseur d'un cheveu, forment autour de sa tige des couronnes dont la densité donne à l'extrémité de celle-ci l'aspect d'une queue de renard pelucheuse.

B. Plantes aquatiques enracinées

On distingue les plantes submergées (principalement des algues characées dont les tiges verticales assez rigides se ramifient en verticilles) des plantes à feuilles flottantes qui constituent une formation caractéristique des eaux calmes. Citons la **renouée aquatique** aux fleurs rose vif (photo). Cette espèce est aussi appelée renouée amphibie car elle présente en outre deux formes terrestres, l'une des endroits secs et l'autre des endroits humides.

La profondeur réduite de l'étang central du marais de Jette (du côté de l'avenue de l'Exposition) ne peut empêcher son envahissement par les roseaux et les massettes, à l'exception de son extrémité orientale (à proximité de l'avenue de l'Exposition) envahie par la petite lentille d'eau.

Les étangs de Ganshoren et la noue qui les relie se rapprochent plutôt d'une végétation aquatique à lentilles d'eau, caractéristique d'eaux douces riches en bases.



Pour contrer l'envahissement périodique par des massifs de roseaux de l'étang du « Dellemoeras » au marais de Jette, son approfondissement et sa connexion avec le marais de Ganshoren via des tuyaux passant à travers le talus du chemin de fer ont été réalisés.

2. Les végétations semi-aquatiques

A. Le ruisseau

La faible profondeur du Molenbeek favorise la présence de plusieurs **hélrophytes** (du grec *helodes* = des marais). Il s'agit de plantes croissant enracinées dans la vase, dont la base est immergée dans l'eau mais dont les inflorescences et la plus grande partie des organes assimilateurs sont aériens. Le cresson de fontaine se remarque par sa faculté de colonisation d'une partie importante du ruisseau. On le confond parfois avec l'ache faux-cresson, également présente. La baldingère, graminée qui pousse en massifs très uniformes, se rencontre aussi le long du ruisseau car ses tiges, plus souples que celles des roseaux phragmites, supportent mieux d'être ployées par l'eau courante.

B. Les roselières

On distingue par ce terme des peuplements souvent denses d'hélophytes de grande taille (graminées ou cypéracées). Il faut donc comprendre cette appellation dans un sens moins restrictif qu'une colonie de roseaux phragmites qu'on qualifiera de *phragmitaie*.

Des roselières, habitat d'importance régionale, sont présentes surtout au marais de Jette, autour de l'étang central et du Dellemoeras. Une bonne partie de cette végétation se trouve effectivement sous eau une grande partie de l'année, mais à côté d'un cortège d'espèces typiques telles que la massette à larges feuilles, on trouve aussi des espèces plus communes indicatrices d'un assèchement du milieu (comme p.ex. la grande ortie).

Au marais de Ganshoren, les roselières bordant les étangs pourraient accompagner l'extension des zones inondées due au colmatage des drains du collecteur d'eaux usées (égout) de la vallée du Molenbeek.

Parmi les espèces favorisées par la présence des roselières figure l'**iris jaune** dont les stations se sont multipliées depuis l'implantation de cette fleur symbolique en 1989.

L'iris jaune, emblème de Bruxelles



L'adoption en 1991 par la Région de Bruxelles-Capitale de l'iris jaune comme emblème, renvoyait à la naissance de la capitale sur les bords fangeux de la Senne. Caractéristique des aulnaies marécageuses, cette plante vivace se rencontre également dans des prairies très humides, dans des roselières et des marais, au bord des eaux douces.

Mais l'iris a aussi servi de modèle à la conception des armoiries des rois de France, appelées à tort « fleur de lys ».

Une légende rapporte qu'au début du VI^e siècle, le roi Clovis en expédition guerrière contre Alaric, roi des Wisigoths, se trouva bloqué par une rivière. Son armée ne parvint à la traverser et à vaincre l'armée ennemie qu'en utilisant un gué près duquel croissait en grande abondance l'iris jaune. Pour célébrer cette bataille victorieuse de Vouillé (département actuel de la Vienne en France), Clovis choisit cette plante comme emblème de la royauté.

Une autre tradition voudrait que le roi Louis VII qui partait en croisade, prit pour emblème l'iris. Et c'est ainsi que cette « fleur de Louis » serait devenue la « fleur de lys ».



C. Les cariçaies

Bordant la roselière en direction de la terre ferme, cette appellation recouvre des formations ouvertes, principalement constituées de cypéacées, occupant des sols presque constamment mouillés, parfois inondés. Dans ce type de milieu, les débris végétaux s'accumulent fortement et tendent à surélever rapidement le niveau du sol, entraînant ainsi un comblement progressif qui favorise le boisement spontané par les aulnes et les saules.

Dans le cas présent, le terme de « magnocariçaie » (*magnus* = grand) est utilisé étant donné la grande taille des laïches (*Carex*) : la laïche des marais qui peut atteindre 1 mètre de hauteur y domine, en formations assez exclusives, ce qui confère au milieu un aspect particulier.

Parmi les espèces de laïches du marais de Ganshoren figure la rare laïche des rives.



Présent en peuplement dense sur les rives des cours d'eau, dans les zones soumises à de fréquents alluvionnements, le pétasite officinal peut atteindre 80 cm de hauteur. Les feuilles longuement pétiolées apparaissent au printemps au cours de la floraison mais n'atteignent leur développement optimal (50 cm de diamètre) qu'en été.

3. Les végétations prairiales

Dans un marais, la transformation naturelle du milieu favorise successivement différentes espèces dont la domination s'avère toutefois temporaire jusqu'à la mise en place d'un état d'équilibre, appelé « climax » qui, sous nos latitudes, est constitué par l'aulnaie. Le défrichement des bois marécageux donne naissance à des prairies humides dont la faune et la flore très diversifiées, restent présents tant qu'un fauchage régulier est assuré.

A. Prairies semi-naturelles, humides et non amendées

1. Prairie humide peu ou non fertilisée

Les milieux ouverts du nord-est du marais de Ganshoren sont traversés par une série d'anciens fossés de drainage. On y trouve des plantes typiques des prairies de fauche à populage telles que le **populage des marais**, la **menthe aquatique** et le **lychnis fleur-de-coucou**, et un aspect vernal marqué par la présence de la primevère élevée. Ces fossés parallèles peu profonds, perpendiculaires au ruisseau, sont périodiquement sous eau, c'est pourquoi on y trouve aussi par endroits des plantes associées plutôt aux roselières telles que des massettes et du plantain d'eau.



Avril et mai voient la floraison du populage le long des ruisseaux et fossés, au bord des mares, dans les prairies marécageuses, autour des sources, dans les cariçaies et dans les bois humides de toutes sortes. Pour être pollinisée, cette plante haute de 10 à 40 cm attire les insectes par certaines taches et certains dessins qui ne peuvent être perçus que par les espèces dont les yeux réagissent aux ultraviolets. Malgré ses belles feuilles luisantes, cette plante est dédaignée des animaux herbivores, car elle contient un alcaloïde toxique, même si celui-ci n'est pas aussi nocif que chez certaines espèces voisines de renoncules.



La menthe aquatique

La menthe aquatique (photo de gauche) croît dans les fossés et les terrains détrempés. Cette espèce se reconnaît à son inflorescence en tête arrondie à l'extrémité des tiges, et à ses feuilles ovales et pétiolées, velues dessus et dessous. En la croisant avec la menthe verte, on obtient la menthe poivrée ou menthe anglaise. Cet hybride est cultivé en Europe sur une grande échelle pour son essence riche en menthol. Ce dernier est une substance chimique très utilisée en herboristerie, en parfumerie et hygiène, en confiserie, en distillerie. Elle entre dans d'innombrables spécialités pharmaceutiques.

Dans la mythologie grecque, *Menthé* était une nymphe aimée d'Hadès, dieu des enfers, et qui aurait été transformée, par la jalouse Perséphone, en plante parfumée.

De nombreux insectes parmi lesquels beaucoup de papillons se nourrissent de son nectar.

Le lychnis fleur-de-coucou

Cette plante également appelée silène fleur-de-coucou (photo de droite), possède des feuilles entières et opposées et des fleurs roses, dont les pétales sont divisés en 4 lanières inégales. Elle est pollinisée par les abeilles et les papillons.

La famille des Caryophyllacées à laquelle elle appartient, regroupe des espèces plus familières telles que les œillets et la coquelourde des jardins qui est un régal pour les yeux par le contraste de sa floraison rose pourpre et de son feuillage argenté et tomenteux.

2. Prairie humide sauvage à reine-des-prés

À Ganshoren, l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles (fauchage), au début des années soixante, suivi d'un apport excessif d'éléments nutritifs (emploi massif d'engrais chimiques) ont favorisé la domination et l'omniprésence des plantes des milieux eutrophes. Ces espèces végétales sont généralement sociales, rhizomateuses et robustes, et ont tendance à envahir les zones humides.

On assiste alors à la constitution de prairies à hautes herbes que l'on appelle des mégaphorbiaies (du grec *megas* = grand et *phorbé* = pâturage). Les espèces les plus caractéristiques sont le cirse maraîcher, la **reine-des-prés**, la valériane officinale, l'angélique sauvage, la lysimaque commune, l'eupatoire chanvrine l'épilobe hérissé, la **salicaire**, la baldingère... La richesse du substrat en azote favorise l'intrusion d'espèces rudérales telles que l'ortie, le liseron des haies, le gaillet gratteron et la **consoude officinale**.

L'habitat « mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, sous-type humide à détrempé » est présent dans les deux marais, mais il est particulièrement étendu dans la moitié nord du marais de Ganshoren. Il s'agit d'une mégaphorbiaie hygrophile à reine-des-prés avec du cirse maraîcher, espèce caractéristique de mégaphorbiaies humides sur sols limoneux calcaires.

La consoude officinale occupe de vastes secteurs à la réserve naturelle du marais de Ganshoren. Ses fleurs en épis spiralés sont jaune crème, violettes ou roses.





La salicaire commune

Les fleurs de salicaire (photo de gauche) rassemblées sur de grands épis ont été étudiées par Charles Darwin. Elles se présentent en effet, selon les plantes, sous trois aspects caractérisés par la longueur des étamines et des stigmates, la disposition variée des 2 verticilles d'étamines et le gros des grains de pollen. Un insecte à la recherche de nectar et qui pénètre dans une fleur reçoit automatiquement une charge de pollen qu'il ne pourra abandonner que sur les stigmates d'une fleur de l'un des deux autres types lorsqu'il ira les visiter. Ainsi, l'autofécondation de la plante est rendue impossible.

Introduite en Amérique du Nord, la salicaire y constitue une espèce invasive qui peut constituer des massifs de fleurs à perte de vue.

La reine-des-prés

L'altière reine-des-prés (photo de droite) est une grande plante aux tiges raides et rougeâtres qui portent en été des grappes légères de fleurs blanches ou crème agréablement parfumées. Secs, les fruits sont curieusement entortillés en hélice, les uns autour des autres, et non pas en spirale, comme il est dit parfois.

Médicinale, la reine-des-prés, également appelée spirée filipendule, était utilisée contre les rhumatismes et pour faire tomber la fièvre. Or la plante s'est révélée plus tard riche en acide salicylique, dont dérive l'aspirine.

4. Les végétations rudérales

A. Friches rudérales

Cette végétation occupe des terrains relativement secs dans la partie sud du site. Ces sont des terres de culture abandonnées et des terres remaniées à l'occasion de divers travaux. La flore comprend un grand nombre d'espèces dont beaucoup ont des floraisons remarquables. De plus, il y a de fortes variations dans la composition et la hauteur du tapis végétal. On y trouve notamment la carotte sauvage, l'armoise commune, la tanaisie...

B. Les talus de chemin de fer

Ces remblais sont colonisés par des friches sèches à hautes herbes, constituées d'espèces rudérales plus ou moins nitrophiles. Citons l'onagre bisannuel, le mélilot officinal, le bouillon blanc et le réséda jaune. La xéricité (du grec *xeros* = sec) du substrat favorise le maintien d'espèces annuelles telles que l'alysson blanc et la petite linaira.



*Marais de Jette. Quand il ne se présente pas sous la forme d'un grand arbre, pouvant atteindre 20 à 25 mètres de hauteur, le **saule blanc** est traité en « têtard » : il est étêté au bout d'un certain nombre d'années, calculé en fonction de l'emploi que l'on veut faire des branches (copeaux de bois, vannerie, piquets de clôture, créations originales...).*

5. Les végétations des fourrés

A. Fourrés de saules

Une grande part du marais de Ganshoren et près de la moitié de la superficie du marais de Jette sont émaillés de petits bois et de bosquets de saules. Leur densité est cependant plus importante aux extrémités ouest et est du marais de Ganshoren et dans la partie ouest du marais de Jette. Le saule marsault et le saule des vanniers sont des espèces pionnières qui annoncent le retour spontané vers la forêt tandis que le **saule blanc** provient, lui, d'anciens alignements (têtards) et arbres isolés qui marquaient des limites de parcelles.

B. Rideaux arbustifs et arborés

Le talus arboré qui borde les prairies mésophiles dans la partie orientale du marais de Ganshoren, comporte notamment un groupe de très grands hêtres. La végétation ligneuse est particulièrement variée sur une surface restreinte. Citons le chêne pédonculé, le frêne, le cornouiller sanguin, l'aubépine à un style et le **prunellier** ou épine noire.

Tout au long de l'année, cet arbuste fournit abri et nourriture à de nombreux animaux. Précédant l'apparition des feuilles, la floraison hâtive et abondante en mars et en avril constitue une ressource alimentaire appréciable pour les insectes butineurs. Dès leur apparition, les feuilles peuvent nourrir les chenilles de nombreuses espèces de papillons, comme la discrète thécla du bouleau (voir plus loin). Le caractère épineux du prunellier en fait un lieu de nidification apprécié par de nombreux oiseaux pour sa protection. Les prunelles, qui restent sur la plante une grande partie de l'hiver, serviront de nourriture aux oiseaux et petits mammifères.



La rive gauche du Molenbeek présente un aspect de couloir forestier et a conservé une flore relativement diversifiée dont les floraisons printanières sont dignes d'intérêt.

Parmi les arbres et arbustes, relevons la présence du châtaignier, du robinier faux-acacia, du prunellier, de l'églantier et de différents saules. Les peupliers du Canada plantés en rangée le long du ruisseau ont été coupés en raison de leur effet néfaste sur le marais : consommation d'eau et eutrophisation par les feuilles mortes.

6. La végétation forestière

La forêt est en cours d'établissement dans la partie est du marais de Ganshoren. Parmi les espèces spécifiques à ce milieu, on peut citer le sceau de Salomon, la moscatelline, la ficaire fausse-renoncule, le lierre et l'anémone sylvie. Le couvert ligneux comprend des espèces arbustives (saules, sureau noir, noisetier...) et arborescentes (tilleul à larges feuilles, érable sycomore...). La présence du cerisier à grappes et du griottier est à noter tout particulièrement.

LICHENS ET CHAMPIGNONS

Les lichens sont la combinaison d'un champignon et d'une algue. L'aspect de certains rappelle une croûte tandis que d'autres font plutôt penser à une feuille ou à un buisson. Ils peuvent se rencontrer dans les milieux les plus variés grâce à une propriété extraordinaire appelée **reviviscence**. Leur teneur en eau peut en effet chuter jusqu'à 4 à 5 % de leur masse et leur métabolisme est alors placé en état de dormance en attendant que les lichens puissent se réhydrater. Leur principale source d'eau étant la pluie, ils sont extrêmement sensibles à la pollution atmosphérique, en particulier acide.

*De couleur orange vif, la **xanthorie maritime** colonise fréquemment les rochers de bord de mer mais elle peut aussi choisir l'écorce des arbres comme supports. Aux marais de Jette et Ganshoren, sa présence sur des saules est considérée comme un bon indicateur de la qualité de l'air.*



*Dans la partie boisée du marais de Ganshoren, deux champignons spectaculaires : la **volvaire soyeuse** (à gauche) qui pousse sur des arbres morts, souvent des ormes, et le **géastre** (étymologiquement "étoile de terre") à **trois enveloppes** (à droite) se perforant au sommet, à la maturité, pour expulser la sporée.*

UNE FAUNE VARIÉE ANIME LES MARAIS

1. MAMMIFÈRES

Autrefois, renards et lapins étaient les principaux mammifères terrestres observés dans les marais de Jette et de Ganshoren. Heureusement, pour compléter la liste des espèces présentes, la découverte de dortoirs de hiboux moyens-ducs au marais de Ganshoren avait permis la récolte de nombreuses pelotes de réjection livrant, après une analyse méticuleuse, la composition des micromammifères capturés par les princes de la nuit : campagnols, mulots, souris des moissons et musaraignes. En 2015, dans le cadre du projet d'atlas des mammifères sauvages de Bruxelles (VERCAYIE, D. et al, 2017), la présence importante de campagnols roussâtres et de mulots sylvestres put être prouvée au marais de Jette. Des observations isolées du hérisson et de la taupe étaient venues compléter la liste des vertébrés mammaliens.

Mais le fait le plus remarquable de cette enquête fut sans conteste la découverte d'une petite population de chevreuils dans la vallée du Molenbeek. Documentée par la pose de pièges photos mais aussi par de multiples observations de promeneurs et autres familiers du Parc Roi Baudouin à Jette et du marais de Ganshoren, cette présence s'expliqua par le développement considérable des effectifs enregistrés en Flandre. L'interdiction de toute chasse en Région de Bruxelles-Capitale a pu jouer aussi un rôle attractif ainsi que l'existence de réserves naturelles.

En ce qui concerne les mammifères volants, des recherches chiroptérologiques ont permis de souligner l'importance de l'eau pour la présence des chauves-souris. Qu'il s'agisse d'étangs ou de ruisseaux, cet élément procure une abondance d'invertébrés. Beaucoup d'insectes volants se développent en effet dans l'eau et offrent une manne précieuse lors de l'émergence des imagos. En dehors de la **pipistrelle commune** (photo), d'autres espèces telles que murins, noctules et sérotines viennent profiter de cette ressource.



Le chevreuil

L'installation récente d'une petite population de chevreuils dans la vallée du Molenbeek a été décrite dans des articles publiés dans les annales du Comté de Jette (ROMMES, J., 2018 et 2023).

Au marais de Jette, après une observation isolée d'une chevrette en mai 2002, les chevreuils sont à nouveau présents depuis 2017 de même qu'au marais de Ganshoren. En plus des observations directes accompagnées ou non d'aboiements du brocard, des indices (crottes, empreintes, crâne, patte) ont aussi été relevés.

Réputé pour ne pas boire et ne pas aimer l'humidité, le chevreuil fréquente pourtant assidûment les zones marécageuses dans certaines régions, demeurant toute l'année dans de vastes phragmitaies inondées par 10 à 15 centimètres d'eau, et trouvant des refuges secs sur quelques promontoires pour se reposer et mettre bas.

L'extraordinaire aptitude du chevreuil à s'adapter à des conditions tout à fait nouvelles a été révélée par la colonisation récente d'un nouvel habitat en Europe. Le chevreuil forestier et le chevreuil de plaine ne sont pas là deux espèces distinctes, mais deux types de chevreuils, de la même espèce, fréquentant des milieux tout à fait opposés (niches écologiques différentes) et développant des comportements assez différents en conséquence.

Le « chevreuil forestier » est traditionnellement cantonné dans les futaies, les taillis, les bois ou boqueteaux, fréquentant ou non les lisières, avec des excursions temporaires dans les pâtures et champs attenants.

Le « chevreuil de plaine » est défini comme un cervidé qui se réunit en bandes pour passer la saison froide en espace découvert (à plus de 100 m au moins d'une lisière boisée), évitant systématiquement le couvert boisé comme zone refuge, mais fuyant préférentiellement vers le cœur de la plaine (openfields).

Schématiquement, en forêt, s'opère un faible regroupement en automne et en hiver, créé autour du noyau familial (mère et chevillards, voire jeunes de l'année précédente et éventuellement brocard). Cependant, ces groupes n'excèdent que très rarement 4 à 6 animaux, tandis qu'en plaine, il en est tout autrement. La tendance au gréganisme est très forte, et la quasi-totalité des animaux du secteur est intégrée dans des groupes bien souvent mixtes et de toutes classes d'âge, comprenant généralement entre 10 et 15 individus.

D'un point de vue alimentaire, le chevreuil y trouve son compte, car l'agriculture moderne ne laisse plus reposer la terre et favorise la succession de cultures céréalières répondant aux besoins des animaux. Tout au plus, le cervidé doit-il changer son régime, en y tirant un avantage au niveau énergétique.

En été, le chevreuil de plaine vit isolément et regagne à cette occasion les bosquets de la région. Cependant, certains restent en plaine toute l'année.

Photos de droite (marais de Jette) : le chevreuil mâle aux bois pourvus au maximum de trois andouillers, est appelé brocard tandis que la femelle, dépourvue de bois, est appelée chevrette.



Le renard roux

Dans la vallée du Molenbeek, en plus de la réserve naturelle du Poelbos, le marais de Jette, situé à proximité immédiate, a constitué un site d'implantation idéal pour les premiers renards reproducteurs. Ils y ont trouvé un terrain parfaitement adapté au creusement de leurs terriers, à savoir le talus de chemin de fer qui longe les zones boisées du marais.

L'analyse des crottes du renard confirme que celui-ci est un prédateur omnivore. Constitué de proies vivantes, de charognes, de végétaux et de déchets ménagers, son régime varie selon le biotope, la période de l'année, l'âge du renard et ses habitudes de chasse, ses besoins nutritionnels et ceux de sa portée. Le renard est très friand de rongeurs et particulièrement de campagnols des champs. Les invertébrés (lombrics, coléoptères) et les végétaux (baies, fruits) représentent également une part importante de son régime.

L'observation des terriers à l'époque de la sortie des renardeaux, fin avril-début mai, a permis de confirmer la mise en place d'une population locale.

Le renard roux se rencontre à présent dans de nombreux autres sites de la vallée du Molenbeek (dont le marais de Ganshoren et le bois du Laerbeek à Jette, le Zavelenberg et le Wilder à Berchem-Sainte-Agathe) et fréquente à présent largement les quartiers urbanisés (parcs, jardins, cimetières) où la mise à disposition de nourriture par certains habitants (intentionnelle ou pas) n'est pas étrangère à cette familiarité.





Le lapin de garenne

Les sols meubles constituent des terrains particulièrement recherchés par les lapins pour y creuser leurs terriers. A première vue, les marais, où la nappe phréatique se trouve à un niveau trop élevé, lui sont donc inhospitaliers. Cependant, ce lagomorphe est connu pour ses grandes capacités d'adaptation et, pour peu qu'il trouve un endroit surélevé pour creuser et que le sol se draine facilement, il ne tarde pas à s'installer dans les prairies marécageuses. Il consomme alors volontiers des laïches et des joncs.

Une garenne typique est constituée d'un enchevêtrement de galeries souterraines et présente de nombreuses entrées bien visibles. Les lapins n'y sont cependant pas toujours à l'abri de leurs prédateurs, essentiellement le renard.

Jusqu'à récemment, l'effet des prélèvements du renard dans les populations de lapins était mal connu. On pensait que les lapins résistaient bien à la prédation exercée par les renards et que celle-ci n'avait une influence que si elle était liée à d'autres facteurs.

Récemment, des études ont montré que lorsqu'on élimine les renards, les populations de lapins de garenne augmentent. L'effet de retour des renards, après 20 mois d'absence, n'est pas toujours le même. Dans l'une des zones étudiées, les populations de lapins ont immédiatement diminué et sont restées basses durant 10 mois. Dans l'autre, après avoir diminué au moment du retour du prédateur, elles sont ensuite remontées et sont restées élevées durant 16 mois. Dans ce deuxième cas, la population de lapins était plus importante et il semble donc qu'une régulation par le renard ne s'exerce que si les densités de lapins sont faibles.



L'atlas des mammifères sauvages de Bruxelles a confirmé qu'avec le campagnol roussâtre, le mulot sylvestre est le plus commun des petits rongeurs du marais de Jette.

La gent trotte-menu

Si l'observation directe des petits rongeurs n'est pas toujours aisée, l'étude des pelotes de réjection des hiboux moyens-ducs ayant séjourné dans le marais de Ganshoren, a permis de révéler la présence de quatre espèces différentes de campagnols.

Le plus commun était le campagnol agreste qui affectionne les endroits humides où l'herbe est haute et drue. Il y circule le long de petits couloirs aux dimensions de son corps, qu'il ouvre en suivant toujours les mêmes trajets.

Très semblable, le campagnol des champs n'apprécie pas l'humidité et recherche les milieux ouverts et ensoleillés. Pour se protéger des prédateurs, cet habile fouisseur creuse un nid à une profondeur de 10 à 20 cm d'où partent différents tunnels.

De son côté, le campagnol roussâtre se plaît dans tous les milieux, pourvu qu'il y trouve un couvert de végétaux ligneux, même peu dense et de faible étendue. Il se distingue des autres campagnols par la couleur du dos qui est d'un marron rougeâtre, chaud et brillant, surtout en hiver.

Enfin, comme son nom l'indique, le campagnol souterrain, s'il cohabite souvent avec des campagnols de surface, va chercher une grande partie de sa nourriture sous la terre (essentiellement des racines et des rhizomes).

Des mammifères insectivores de petite taille

Mi-février... sur le ruisseau gelé repose sans vie un petit mammifère, victime sans doute des rigueurs de l'hiver. Un corps de 5 cm prolongé d'une queue de 3,5 cm pour un poids de 4,5 grammes : la musaraigne pygmée est bien le plus petit de nos mammifères terrestres. Cette taille minuscule lui vient en aide pour échapper aux prédateurs ailés lorsqu'elle se déplace au ras du sol, cachée par la végétation. Dotée d'une mauvaise vue, elle se fie à son odorat et à la sensibilité des longues vibrisses qui garnissent son museau, pour débusquer sa nourriture.

Insectes et araignées sont poursuivis sans relâche pour satisfaire un solide appétit. Son métabolisme élevé et le fait qu'elle ne peut recourir, comme d'autres espèces voisines, à la léthargie l'obligent en effet à s'alimenter constamment, son activité étant toutefois plus grande la nuit et les pauses plus longues durant la journée. On a évalué les besoins alimentaires quotidiens d'une musaraigne pygmée à deux fois son poids de nourriture. Cette vie trépidante semble vouloir compenser la brièveté de son existence : aucune musaraigne pygmée n'atteint en effet l'âge de deux ans. Mais la relève est assurée : les femelles peuvent avoir pendant la belle saison cinq portées de quatre à sept petits.

Comme tous ses congénères, ce micromammifère possède des glandes odoriférantes dans la peau des flancs. La forte odeur dégagée dissuade les carnivores terrestres de le consommer mais les rapaces nocturnes, à l'odorat moins sensible, n'ont pas autant de scrupules. Aussi pourra-t-on retrouver dans les pelotes de réjection de ces oiseaux de proie des crânes de musaraigne pygmée, reconnaissables à leur petite taille et à la pointe rouge grenat des dents.

Outre la musaraigne pygmée, on trouve aux marais de Jette et Ganshoren d'autres représentants de ces micro-insectivores dont la musaraigne musette.



Le lutin des roseaux

En fin d'automne, lors de la fauche de la roselière, on peut avoir la bonne surprise de découvrir, suspendue à quelques tiges de roseaux, une boule de végétaux, de 8 à 10 cm de diamètre. C'est là le nid du plus petit de nos rongeurs, la **souris des moissons**.

Les matériaux employés sont presque exclusivement des feuilles de graminées que l'animal fend dans le sens de la longueur avec ses incisives et qu'il entrelace avec soin. À la bonne saison, plusieurs nids sont bâtis, dont un seul, rembourré de duvets végétaux, servira de berceau aux petits. Ceux-ci, au nombre de trois à huit par portée, se développent rapidement : à seize jours, ils sont déjà indépendants. Une ou deux autres portées seront ensuite déposées par la femelle, chaque fois dans un nouveau nid.

Pendant la mauvaise saison, la souris des moissons n'hiberne pas et construit à terre des nids ressemblant à ceux d'été mais moins soignés. Essentiellement nocturne, elle peut cependant se montrer durant la journée, plus souvent en hiver qu'à la belle saison.

Très agile, cette souris naine court dans tous les sens le long des tiges, s'aidant de sa longue queue semi-préhensile qu'elle utilise comme frein ou balancier. Grande amatrice de graines, elle habite aussi, par une adaptation secondaire, les champs de céréales. Des baies, de jeunes pousses et des insectes viennent compléter son menu.

Nid avec le rembourrage intérieur (à gauche) destiné à accueillir les souriceaux.



Dame belette

À la mi-août 2021, c'est une rencontre improbable qui a permis de confirmer la présence de notre plus petit mustéliné au marais de Ganshoren. Sa discrétion habituelle n'avait fourni jusqu'alors que quelques observations isolées dans la vallée du Molenbeek.

Pour composer son menu, la belette montre une préférence affirmée pour les petits campagnols. S'insinuer dans les galeries les plus étroites de leurs terriers est à la portée de son corps vermiforme, tout en longueur et doté de courtes pattes. En cas de fortes populations de rongeurs, la belette peut faire deux portées au lieu d'une et le nombre de ses jeunes peut augmenter de 3 à 12. Est particulièrement apprécié le campagnol roussâtre qui ne dépasse pas un poids de 40 grammes. Mais cette fois, l'attaque du petit carnivore visait une proie deux fois plus grosse que lui : l'imposant **rat gris** ou surmulot !

Bien que pouvant atteindre l'âge de 6 ans, la plupart des belettes meurent précocement, victimes de la circulation routière et d'autres prédateurs (renard, chat domestique, chouette hulotte et effraie des clochers...).



2. OISEAUX

Selon la saison envisagée et/ou le biotope, les espèces aviaires susceptibles d'être notées, varieront sensiblement. Certains migrateurs, à l'exemple des rousserolles verderolle et effarvate, ne séjournent dans nos régions que pour s'y reproduire au printemps et en été avant de regagner leurs quartiers d'hiver africains.



D'autres oiseaux nicheurs, tels que les pics épeiche et vert, sont sédentaires : ils s'observent toute l'année, dans les arbres pour le premier ou souvent à terre pour le second.

De nombreuses espèces qui ne nichent pas dans ces sites, peuvent néanmoins y être rencontrées, soit en toutes saisons, comme le héron cendré et la buse variable, soit lors de passages migratoires comme le chevalier aboyeur, le torcol fourmilier ou le **tarier des prés** (photo du bas) ou de déplacements erratiques comme la **grande aigrette** et l'**aigrette garzette** (photos de droite, de haut en bas).





Jeunes éperviers dans la partie boisée du marais de Jette.

Rapaces diurnes et nocturnes

Depuis 1991, l'**épervier d'Europe** a fait son retour dans la vallée du Molenbeek en nichant au Poelbos, site voisin du marais de Jette où une nidification a aussi été prouvée ultérieurement. De même que la buse variable, l'épervier est aussi régulièrement observé au marais de Ganshoren.

Alors que le hibou moyen-duc avait autrefois niché et séjourné en dortoir au marais de Ganshoren (ROMMES, J., 1988), c'est l'**effraie des clochers** qui a fait la une en septembre 2020 : un exemplaire fut trouvé mort à proximité de ce site. Il avait été bagué au nid en juin à Pamel (Brabant flamand), à 17 kilomètres de distance.

Cette errance de jeunes individus de la Flandre vers Bruxelles s'est confirmée en mars 2021 par la découverte du cadavre d'une autre effraie au Parc régional Roi Baudouin à Jette. Cet oiseau avait été bagué en juin 2020 à Kobbegem (Brabant flamand), à seulement 8 kilomètres.





*Les foulques macroules nichent à nouveau au marais de Jette, après plus de 30 ans d'absence.
Elles élèvent de 2 à 4 jeunes en une couvée unique.*



Le rôle d'eau est bien présent en hiver dans les marais de Jette et Ganshoren.

Les rallidés : des oiseaux aux yeux rouges

Observée depuis 2015 au marais de Ganshoren, la **foulque macroule** y a élevé, pour la première fois en 2017, 4 jeunes à l'étang Est. Pour défendre sa progéniture, le couple manifestait un tempérament agressif vis-à-vis des gallinules poules d'eau présentes sans empêcher cependant celles-ci de mener à bien l'élevage d'une nichée.

Éclos après un peu plus de trois semaines, les poussins portent à la tête et au bec des couleurs vives, orange et rouge, qui non seulement les distinguent des autres espèces, mais surtout les signalent à leurs parents et dirigent la remise de la becquée. Pendant 4 à 5 semaines, les jeunes réclament la nourriture par leurs cris répétés et on les voit escorter père et mère - ceux-ci se partageant souvent la nichée.

En grandissant, les poussins perdent peu à peu la coloration si particulière de leur tête, tandis qu'un duvet épais, gris dessus et blanc devant le cou et à la poitrine, leur donne un aspect pelucheux à partir de la troisième semaine. A huit semaines, ils peuvent voler.

Le **râle d'eau** est un hôte discret des marais inondés pourvus d'une végétation luxuriante de roseaux, laïches ou joncs, émaillée de trouées et de petites vasières. Sa présence ancienne à Bruxelles a pu être sous-estimée car seuls deux cas de nidification ont été signalés au cours des dernières décennies dont celui du marais de Jette en 1968.

Actuellement, l'oiseau n'est plus qu'un migrateur et un hivernant régulier, bien que des sites de nidification potentiels subsistent et que la proximité de sites de reproduction brabançons (Berg, vallées de la Dyle et de la Dendre) rende la recolonisation toujours possible.

À Ganshoren, lors de l'hiver 1978-1979, un râle d'eau a stationné dans un jardin urbain, nourri par la propriétaire ! Tout aussi étonnant, l'analyse des restes des proies du faucon pèlerin à la cathédrale des Sts-Michel et Gudule a révélé que le râle d'eau figure dans la catégorie des oiseaux les plus souvent capturés.

La **gallinule poule d'eau** passe une grande partie de son temps à se nourrir à terre. Les aliments végétaux semblent dominer, bien que les bestioles les plus diverses soient capturées : insectes et larves, araignées, lombrics ou autres vers, mollusques, têtards, etc.

Cet oiseau dont le bec jaune et rouge tranche sur le plumage sombre, se contente d'une petite surface d'eau découverte et d'une végétation riveraine où il peut se dissimuler.

Chaque nichée de la gallinule poule d'eau compte de six à neuf poussins (photo) qui sont capables de marcher et de nager dans les heures qui suivent l'éclosion.



Relativement exceptionnels dans le monde des oiseaux, des liens fraternels ont pu être mis en évidence chez cette espèce : les jeunes de la première nichée participent assez régulièrement au nourrissage des poussins de la seconde ou troisième, qui les suivent volontiers en mendiant.

Les rousserolles : des fauvettes aquatiques à tête en pointe

Fin mai, le marais devient un fouillis impénétrable de roseaux, de reines-des-prés et d'autres plantes palustres comme les salicaires. C'est le moment qu'ont attendu les rousserolles pour rejoindre nos contrées, venant d'Afrique et fermant ainsi la marche des oiseaux migrateurs. Leur nom générique les dépeint bien : *Acrocephalus* ou tête en pointe !

C'est surtout par son chant sonore que la rousserolle verderolle nous révèle sa présence : particulièrement riche en tonalités différentes, il se compose en fait d'un amalgame d'imitations d'un très grand nombre d'espèces, tant européennes qu'africaines. Ce pot-pourri inclut aussi quelques notes rauques répétées et des sons flûtés qui sont personnels à l'oiseau.

Hôte typique des fonds de vallée envahis de végétation basse, cette petite fauvette aquatique à la livrée brun verdâtre est avant tout tributaire des plantes herbacées à grosses tiges (ortie, armoise, épilobe, tanaisie, eupatoire, reine-des-prés...), nécessaires à l'installation de son nid. Celui-ci est toujours bien dissimulé, accroché latéralement à quelques tiges verticales à faible hauteur. Lors de sécheresse exceptionnelle, les massifs de ronces, habituellement moins souvent adoptés, peuvent abriter la majorité des nids.

Généralement au nombre de 4 ou 5, les œufs sont couvés par les deux parents, davantage cependant par la femelle qui est seule à couvrir la nuit. Les œufs éclosent après 13 ou 14 jours d'incubation. Le comportement des adultes change alors d'une façon radicale : le territoire cesse complètement d'être défendu et les mâles se taisent définitivement. La nourriture pour les jeunes (insectes et araignées) est essentiellement recherchée en dehors du territoire initial trop exigü, dans ces zones neutres de végétation herbacée exploitées par plusieurs couples en commun.

La majorité des jeunes quittent le nid à l'âge de 10 ou 11 jours, mais continuent à être nourris par leurs parents. L'émancipation complète de la progéniture intervient environ quinze jours plus tard. Leur départ vers l'Afrique est décalé d'environ deux ou trois semaines par rapport à celui des adultes.

Oiseau nicheur européen, la rousserolle verderolle passe cependant la majeure partie de son existence en terre africaine. Dès la mi-juillet, les premiers adultes migrent et sont déjà notés en Éthiopie à la mi-août. Ces oiseaux vont séjourner dans la partie orientale de l'Afrique tropicale jusqu'au printemps suivant.

Une rousserolle peut en cacher une autre

Espèce jumelle de la verderolle, la **rousserolle effarvate** s'en distingue avant tout par le chant au timbre plus nasal et au rythme haché caractéristique – les imitations extra-spécifiques n'y sont qu'occasionnelles.

Cette espèce niche normalement en roselières pures, milieu moins fréquenté par la verderolle, si ce n'est en bordure. Une certaine compétition pour la nourriture peut s'observer dans les zones où les deux espèces nichent côte à côte, les effarvates recherchant l'essentiel de leur nourriture dans les arbustes (saules par ex.) et la végétation herbacée occupée par les verderolles.



Rousserolle effarvate au marais de Ganshoren.



Adulte et jeune de castagneux, le plus petit de nos grèbes

Le petit plongeur couleur châtaigne

Caché dans les massifs de roseaux ou de massettes, le **grèbe castagneux** trahit sa présence par un trille aigu, liquide et prolongé, cascade légèrement ascendante de notes, qui tient de l'éclat de rire et du hennissement; il chante surtout pendant la période de reproduction, de mars à fin juillet.

Ce petit grèbe construit son nid à partir de végétaux aquatiques plus ou moins décomposés. Des 4 à 6 œufs couvés par le mâle et la femelle durant 20 à 23 jours sortiront de minuscules boules de duvet rayées : ces poussins plongent et nagent dès leur sortie du nid. De temps en temps, ils grimpent sur le dos des parents et sont tout désorientés quand le castagneux plonge et qu'ils se retrouvent brusquement seuls à la surface de l'eau; qu'il réapparaisse, et les voilà qui se pressent, en pépianant, autour de la becquée. Une seconde couvée est parfois entreprise, avec pour conséquence l'observation de juvéniles jusqu'en septembre.

Jadis nicheur régulier à Bruxelles, le grèbe castagneux s'est raréfié à partir des années 1960, notamment suite à la dégradation de la qualité des habitats. Heureusement, la restauration d'une petite population nicheuse s'est dessinée à partir de 1990.

La création de pièces d'eau au marais de Ganshoren en 2013 a été suivie de l'observation d'adultes dès le mois d'octobre ainsi que l'automne suivant. C'est en juin 2018 que 3 poussins ont pu être observés : cet heureux événement était d'autant plus attendu que dès 2014, une nichée avait été notée à l'étang du Kerremansbos à Zellik (Asse), à proximité immédiate du marais de Ganshoren.

Une flèche bleue scintillante

Sous le ciel de novembre, le marais a déjà repris son visage hivernal : tandis que se dressent encore les roseaux et chardons desséchés, le sol spongieux est couvert de végétaux en décomposition. Une rencontre peu commune va cependant faire tressaillir le cœur de l'ornithologue : le passage en flèche d'un oiseau bleu azur, au ventre roux, signale la présence du **martin-pêcheur**.

En suivant à pas mesurés le cours du Molenbeek, on peut alors le découvrir, perché sur une branche à l'affût des épinoches. Les possibilités d'observation sont bien sûr plus grandes en cas de reproduction. Pour offrir davantage de possibilités de nidification à cette espèce européenne d'intérêt communautaire, la CEBO a placé deux nichoirs au marais de Jette.

Après les adultes qui viennent s'approvisionner dans les étangs ou le ruisseau, ce sont les jeunes qui, chassés du territoire des parents, peuvent stationner quelque temps au marais.

Si le martin-pêcheur peut ajouter à son menu têtards, petites grenouilles, coléoptères aquatiques et larves diverses, son régime alimentaire est essentiellement constitué de poissons. Opportuniste, il prélève les proies les plus abondantes et les plus accessibles. Comme l'oiseau ne pèse guère plus de 40 grammes, il ne capture cependant que de bien petites pièces : le plus souvent, elles ont de 4 à 6 cm de long, en particulier au début du nourrissage des jeunes.

S'il arbore un plumage aussi coloré que les oiseaux tropicaux, le martin-pêcheur n'en est pas moins une espèce de nos régions, rechantant à entreprendre de grandes migrations.



3. REPTILES ET AMPHIBIENS

Déjà mentionnée au marais de Jette en 1952, la couleuvre à collier (renommée **couleuvre helvétique** depuis 2015) est bien présente dans la vallée du Molenbeek depuis les années 1990. Cette introduction a permis à une population importante de s'installer comme a pu le démontrer le groupe herpétologique *Hyla* de *Natuurpunt* dont les recensements ont fait état en 2016-17 de près de 250 individus dans cette vallée s'étendant sur Jette, Ganshoren et Zellik (Asse).

Nageur hors pair, ce serpent se nourrit surtout de batraciens et poissons mais aussi de petits rongeurs : le marais de Jette-Ganshoren constitue un de ses bastions (ROMMES, J., 2014).

Au marais de Jette, les déchets végétaux rassemblés en tas lors de la gestion sont choisis par les couleuvres pour y pondre, en moyenne une vingtaine œufs par femelle. La fermentation permet aux œufs d'éclore, libérant des couleuvreaux en été. Durant la mauvaise saison, ces tas servent de lieu d'hibernation aux serpents.



Sous les plaques à reptiles utilisées pour les recenser, les couleuvres peuvent voisiner avec l'**orvet** (photo), ce lézard sans pattes. Celui-ci possède la faculté d'autotomie qui permet, comme à la plupart des lézards, d'échapper à un prédateur en lui laissant un bout de sa queue. La nouvelle queue repoussera plus courte.

Pour décourager les prédateurs, la couleuvre simule l'apparence d'un animal mort.





Contrairement à la grenouille rousse qui quitte les plans d'eau après la période de reproduction, la grenouille rieuse est présente toute l'année dans l'élément aquatique où elle hiberne presque toujours. Comme son nom l'indique, elle trahit sa présence aux marais de Jette et Ganshoren par ses chants nuptiaux très sonores qui rappellent un rire.

L'atlas des Amphibiens et Reptiles de la Région de Bruxelles-Capitale paru en 2005 intégrait les données collectées de 1984 à 2003. La grenouille verte (au sens strict) était considérée comme éteinte depuis 1997 et la grenouille de Lessona depuis plus de 20 ans. Après les premières observations de la **grenouille rieuse** au marais de Jette en 1992, cette espèce s'était lentement répandue, constituant le plus souvent de petites populations.

Le nouvel atlas herpétologique bruxellois (données de 2004-2019) ne reconnaît que les marais de Jette-Ganshoren comme site où une population de grenouilles vertes (au sens strict) a été observée. Dans le futur, des recherches complémentaires devraient déterminer si d'autres colonies sont présentes à Bruxelles.

Pour sa part, la grenouille rieuse a considérablement augmenté ses effectifs en RBC : de 13 carrés kilométriques occupés avant 2004, ce ne sont pas moins de 46 carrés qui ont été répertoriés à ce jour. Par contre, les populations de grenouilles rousses et de crapauds communs sont en régression.

Trois autres amphibiens ont été répertoriés au marais de Jette : les tritons alpestre, ponctué et palmé. Pour la ponte, la femelle dépose chacun de ses 100 à 350 œufs dans une feuille de plante aquatique repliée. Comme chez tous les batraciens, la rapidité de leur développement dépend de la température de l'eau. On peut reconnaître les larves à leur corps allongé et à leurs branchies externes plumeuses. Les tritons passent la plus grande partie de leur vie à terre, mais en général à faible distance d'un point d'eau.

4. POISSONS

L'analyse des pelotes de réjection du martin-pêcheur qui a niché au Poelbos a révélé la part très importante de l'**épinouche** dans la nourriture de cet oiseau. On mesure ainsi mieux l'intérêt de la présence de ce petit poisson (longueur maximale : 10 cm) dans le Molenbeek.



Au printemps, chaque mâle, normalement argenté, revêt une livrée de noce haute en couleurs : le ventre prend une teinte rouge vif. Il établit un territoire au centre duquel

il construit un nid-tunnel formé de matériaux végétaux divers, agglutinés au moyen d'un mucus sécrété par les reins. Au cours d'une parade très élaborée, le mâle attire dans ce nid une ou plusieurs femelles. Celles-ci y déposent des centaines d'ovules qui, fécondés et gardés par le mâle, éclosent au bout de 4 à 27 jours selon la température de l'eau.

L'épinouche ne vit guère plus de 3 ans et se caractérise par une croissance très rapide, la maturité sexuelle étant atteinte à l'âge de 1 ou 2 ans. L'alimentation de ce poisson comprend surtout de petites proies (crustacés, vers, larves d'insectes, œufs et alevins de poissons).

Repérée début février 2022 au marais de Ganshoren, la **bouvière** figure dans une liste d'espèces choisies sur base de la nécessité d'application de mesures spécifiques pour leur conservation. Ce sont des espèces européennes d'intérêt communautaire pour lesquelles les sites Natura 2000 ont été désignés.

La bouvière dépend pour sa reproduction de moules d'eau douce (anodontes) : la femelle dépose ses œufs dans le siphon inhalant de ces bivalves. Fécondés par le mâle, ces œufs de 3 mm se collent aux filaments branchiaux où ils se développent. Lorsqu'ils atteignent 8 mm, les alevins sont expulsés en eau libre par le siphon exhalant.



5. INVERTÉBRÉS

Les Odonates

Au printemps 2011, un chantier était ouvert par Bruxelles Environnement afin de reconnecter le Molenbeek avec son lit d'origine longeant le marais de Ganshoren. Depuis la dérivation de ce ruisseau vers le collecteur d'eaux usées à hauteur de la Pontbeeklaan, seules les sources émanant du bois du Laerbeek à Jette alimentaient encore cet ancien lit ; leur faible débit était responsable d'un déficit important en eau.

Une seconde phase des travaux, achevée au cours de l'hiver 2013, a eu pour but de protéger et d'étendre les groupements végétaux définis comme prioritaires et ce grâce à une gestion hydraulique bien calibrée (irrigation de prairies) tant par temps sec (étiage) que par temps de pluie (crues). Dans ce cadre, deux étangs ont été créés ainsi qu'une noue (fosse d'irrigation) parallèle au Molenbeek et baptisée Overslagbeek.

Grâce à ces aménagements, l'odonatofaune du marais de Ganshoren a pu s'enrichir de 2013 à 2018 de 14 espèces qui sont venues s'ajouter à 12 autres, aussi présentes au marais de Jette. Depuis la parution d'un article consacré aux demoiselles et libellules du marais de Jette-Ganshoren dans les annales du Comté de Jette (ROMMES, J., 2019), 9 nouvelles espèces y ont été observées : l'aesche isocèle, l'agrion à larges pattes (ou pennipatte bleuâtre), la brunette hivernale, le caloptéryx vierge, le cordulégastre annelé, la cordulie bronzée, la libellule fauve, l'orthétrum bleuisant et le sympétrum méridional.

Mâle de caloptéryx vierge.





Aeschna isocèle.



Accouplement de libellules fauves.

Les Coléoptères : le châtelain des saules

Une étude menée actuellement aux marais de Jette et Ganshoren par l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (DRUMONT, A. et RAEMDONCK, H., 2024), s'intéresse en particulier aux Coléoptères. Plus de 180 espèces ont déjà pu être recensées.

Au sein de cet ordre d'insectes, le **capricorne musqué** (ou aromie musquée) appartient à la famille des Cérambycides, plus communément dite des « Longicornes », allusion à leurs antennes, souvent fort allongées et caractéristiques, surtout chez le mâle.

Longue de 15 à 34 mm, l'aromie musquée étonne aussi par sa parure vert doré, aux tonalités variant selon les individus, devenant quelquefois bleuâtres, violacées, carminées ou rougeâtres. Le qualificatif accolé à son nom fait référence à l'odeur qu'elle dégage dans le but d'attirer ses congénères.

Les capricornes adultes observés de juillet à fin septembre, ne disposent que d'une à deux semaines pour se reproduire. Les œufs sont pondus dans le tronc des saules et, après trois semaines environ, la larve entame une existence – dans le bois vivant – estimée entre un et trois ans. Après la dernière mue, la larve creuse une logette dans laquelle elle se nymphose pour donner naissance à l'adulte au bout de deux semaines.

Mâle de capricorne musqué sur fleurs de reine-des-prés.



Les Rhopalocères

1. Le machaon ou grand porte-queue

Si les roselières intéressent peu les Rhopalocères (papillons diurnes à antennes terminées en massue ou en bouton), il n'en est pas de même des prairies humides et prés de fauche richement fleuris, périodiquement inondés et détremés. Les changements climatiques en cours constituent cependant une menace pour certaines espèces alors que d'autres sont favorisées. Dans tous les scénarios envisagés en fonction de l'intensité des augmentations de température, seul le **machaon** verra sa répartition augmenter.

Découvertes en août au marais de Ganshoren, les chenilles de ce grand papillon avaient déjà revêtu la splendide livrée qui caractérise le dernier stade avant la chrysalidation. Elles achevaient leur croissance sur des grandes berces, les œufs de la génération estivale étant pondus sur les fleurs de diverses ombellifères.

Une des chenilles fit sortir de son extrémité antérieure un tentacule fourchu (appelé *osmeterium*), organe de défense glandulaire, orange vif (photo), qui se dresse au-dessus de la tête et émet une odeur d'acide butyrique repoussant les prédateurs.

Avant de se métamorphoser, la chenille tisse une ceinture de soie fixée à la tige lui servant de support et dans laquelle elle s'engage, contribuant ainsi à fixer solidement la chrysalide. Ce stade nymphal dure deux semaines ou six mois (chrysalide hivernante) selon la génération considérée. L'adulte qui vit trois ou quatre semaines, vole en effet en deux (voire même trois) générations.



2. Nouvelles espèces

En juillet 2017, le **nacré de la ronce**, nouvelle espèce de papillons pour Bruxelles a fait son apparition au marais de Ganshoren. Présent surtout en région méditerranéenne, ce papillon remonte progressivement vers le nord de l'Europe. En 2006, il était mentionné pour la première fois en Wallonie (Gaume). Depuis lors, le nombre d'observations n'a cessé d'augmenter.

Une autre progression constatée en Wallonie a rendu possible le retour de l'**hespérie de l'alcée** (aussi appelée grisette) (photo) dont la présence à Bruxelles n'était connue que par une seule mention en 1950 à Anderlecht. C'est d'ailleurs dans cette même commune qu'elle a été à nouveau observée en août 2013. Depuis lors, elle a été notée dans différents sites bruxellois dont, depuis le 2 septembre 2017, le marais de Ganshoren.



La première observation de la piéride de l'ibéride en Belgique ne date que du 31 décembre 2015 à Forêt-Trooz (province de Liège). Le 25 août 2019, il était observé pour la première fois à Bruxelles (Uccle) et le 18 septembre 2021 au marais de Ganshoren.

Nacré de la ronce observé le 9 juillet 2017 au marais de Ganshoren.



3. La thécla du bouleau

Ce papillon vole de fin juillet à fin septembre en une seule génération. Même si cette espèce est la plus grande de son groupe, la thécla du bouleau n'en passe pas moins souvent inaperçue, évoluant surtout dans la canopée, à la cime de grands arbres. Les femelles ne deviennent visibles que lorsqu'elles descendent pour pondre.

Notre héroïne emprunte son nom à Thècle, une martyre romaine, et sa chenille n'est pas inféodée au bouleau mais bien au prunellier, cet arbuste qui tend à former des fourrés impénétrables. La femelle pond un œuf – ou plus rarement deux ou trois – à l'aisselle d'une épine ou d'un rameau, à la transition entre le bois jeune et le bois plus âgé, presque toujours du côté ensoleillé des prunelliers, et de préférence à des endroits abrités du vent, à environ 1 m à 1,50 m du sol. Ensuite, elle s'en va pondre un autre œuf quelques centimètres plus loin. Elle ne pond en moyenne que cinq œufs par jour. Le jour suivant, elle recommence dans un autre lieu. Les œufs sont ainsi dispersés dans une zone plus vaste.

L'enveloppe dure et résistante de l'œuf permet à la thécla du bouleau d'hiverner à ce stade. Les chenilles vert vif dont la forme évoque un cloporte ou une petite limace, ne se développent généralement qu'au bout de huit mois, leur émergence suivant de peu le débouffrage des feuilles du prunellier en avril ou mai. Elles sont alors actives surtout de nuit, et se cachent le jour à la face inférieure des feuilles. Après 40 à 60 jours, les larves acquièrent une teinte brun violacé pour mieux se confondre avec l'écorce ou la litière de feuilles mortes lorsqu'elles se métamorphoseront en chrysalides.

La recherche hivernale d'œufs de thécla du bouleau sur des prunelliers au marais de Ganshoren a permis d'y prouver la présence d'une population pérenne.





Les Hétérocères : l'écaille chinée

Contrairement aux Rhopalocères, les Hétérocères ou papillons dits « de nuit » (bien que de nombreuses espèces volent le jour) possèdent des antennes diversement conformées (filiformes, bipectinées, fasciculées, etc...), mais jamais terminées en massue ou en bouton. Cette catégorie innombrable autant qu'hétérogène regroupe en Région de Bruxelles-Capitale vingt fois plus d'espèces que l'ensemble des papillons dits « de jour ».

Volant en plein jour, principalement en juillet et août, l'**écaille chinée** (photo du haut) recherche les sites humides bordés d'une végétation dense. Elle affectionne particulièrement les inflorescences de l'eupatoire chanvrine. Sa chenille brune, ornée d'une ligne dorsale jaune, les flancs rehaussés de verrues écarlates, se nourrit indistinctement d'une grande variété de végétaux. Elle vit entre autres sur les orties, les sureaux, les myosotis et de nombreuses plantes basses herbacées. Elle hiverne dans son jeune âge avant de donner une chrysalide qui est de très petite taille comparée au papillon.



*Affectionnant les prairies humides et les marécages, la **buveuse** est un hétérocère dont la chenille absorbe les gouttes de rosée.*

Les Orthoptères

Selon les espèces, les sauterelles, criquets et grillons présentent des préférences écologiques très diverses. Maintes espèces, comme la grande sauterelle verte, s'accommodent de conditions fort variées, ce qui leur permet de coloniser de nombreux biotopes différents. D'autres espèces ne peuvent survivre que dans certains milieux très spécialisés, parfaitement adaptés à leurs exigences écologiques.

L'un des charmes de l'étude de ces insectes chanteurs est la nécessité d'associer les chants aux formes et couleurs pour reconnaître les espèces, à l'instar de l'étude des oiseaux. Certaines espèces très semblables se distinguent facilement par leur chant, d'autres aux chants voisins se reconnaissent aisément à leur morphologie. Le mécanisme d'émission des sons diffère selon les groupes : les sons résultent du frottement des fémurs des pattes postérieures contre les ailes chez les criquets, ou provient de la friction des ailes l'une contre l'autre chez les sauterelles et les grillons. Dans les deux cas, ces organes sont pourvus de minuscules dents qui génèrent des sons de fréquence très élevée, comme nous le ferions en frottant rapidement les dents d'un peigne.

L'une des curiosités des orthoptères est la présence d'un organe spécialisé dans la ponte des œufs : l'oviscapte ou ovipositeur. Très long et bien visible chez les sauterelles, mais beaucoup plus réduit chez les criquets, il permet à la femelle d'enfoncer des œufs soit dans une plante, soit dans le sol.



Si la quasi-totalité des espèces atteignent l'âge adulte entre le milieu et la fin de l'été (de fin juillet à début septembre), le genre *Tétrix* regroupe des espèces de criquets de petite taille (1 cm) qui apparaissent du printemps à l'automne et qui hibernent soit à l'état adulte, soit à l'état larvaire. Le **tétrix riverain** (photo ci-dessus), qui fréquente surtout les lieux humides, a été observé au marais de Jette au tout début mai.

Le **criquet ensanglanté** (photo ci-contre) fréquente exclusivement les endroits humides où il se nourrit de graminées et de laîches. Son chant rappelle un claquement de doigts. Ce n'est qu'en 2018 qu'il a été observé pour la première fois dans différents sites bruxellois dont le marais de Ganshoren.

Les Hémiptères : les gerris ou patineurs des eaux dormantes

De nombreux insectes courent sur l'eau, s'immobilisent un instant et reprennent de plus belle leur course saccadée... ce sont des **gerris**, appelés souvent à tort « araignées d'eau ». Il s'agit en fait de punaises carnivores qui se nourrissent de petits insectes tombés à l'eau et dont elles sucent le sang et les humeurs au moyen de leur rostre.

Long de 8 à 18 mm, leur corps brun foncé est étroit et l'abdomen ligné latéralement de jaunâtre. Les deux premières pattes, courtes et ne touchant pas l'eau, servent à la capture, les deux médianes à la propulsion et les deux postérieures à la direction. Des griffes sont situées juste avant l'extrémité des tarsi qui est occupée par un coussinet de poils hydrofuges, ce qui augmente l'efficacité des mouvements des pattes.

Les œufs des gerris sont pondus sur les pierres ou sur les végétaux flottants, à la surface ou très près de l'eau, parfois en-dessous de son niveau. Longs de 1 à 2 mm environ et blanc jaunâtre, ils sont généralement placés l'un à côté de l'autre, en séries, et fixés à leur support par un tissu soyeux.

Les larves n'apparaissent pas tout d'abord sous leur vraie forme, mais sous celle d'une larve primaire (prolarve). C'est une forme très provisoire : dès que la tête et le thorax sont libres, elle effectue sa première mue.

*Grâce au feutrage de poils huileux qui tapisse l'extrémité de ses pattes, le **gerris** peut glisser sans crainte de se mouiller sur le miroir de l'eau, son territoire de chasse. Lorsqu'un insecte tombe dans l'eau par mégarde, il peut précisément le localiser en captant par le bout de ses pattes les ondes circulaires que la proie engendre en se débattant.*



Les araignées : l'argiope frelon

Distincts des insectes par leurs huit pattes (au lieu de six), les araignées comptent de nombreuses espèces, construisant ou non des toiles. Prédatrices, elles sont elles-mêmes recherchées comme nourriture par de nombreuses espèces d'oiseaux.

Depuis l'époque lointaine où le célèbre entomologiste Jean-Henri Fabre (1823-1915) l'étudiait dans le Midi de la France, l'argiope frelon (ou fasciée) a connu une expansion rapide en Europe centrale et occidentale. Sa première mention à Bruxelles a été signalée au marais de Jette en septembre 2004.

Cette araignée ne passe pas facilement inaperçue par sa vive coloration et sa grande taille – le corps atteint 14 à 17 mm chez la femelle (photo) et 8 mm chez le mâle.

Pour guetter ses proies, l'argiope ne craint pas de demeurer au cœur de sa toile, confiante dans le signal d'avertissement constitué par l'alternance de bandes transversales jaunes et noires particulièrement visibles : à l'instar des guêpes, ces colorations indiquent au candidat prédateur que la proie qu'il convoite n'est pas sans danger. Chez l'argiope, l'aiguillon de la guêpe est remplacé par une paire de chélicères, appendices buccaux terminés par un crochet pouvant inoculer du venin.

L'utilisation de la soie est un leitmotiv chez l'argiope fasciée. Ce matériau, aux propriétés remarquables, est utilisé pour la capture des proies, pour la protection de la ponte et pour la dispersion. La soie est produite à l'état liquide par des glandes situées dans l'abdomen. Elle est mise en forme et excrétée par des filières situées à l'extrémité de l'abdomen, et se solidifie au cours du processus d'émission. Chaque filière produit de la sorte un fil de structure plus ou moins complexe selon l'usage auquel il est destiné.



On peut supposer que c'est une combinaison de différents facteurs qui ont joué en faveur de l'extension de l'argiope fasciée. Des hivers moins rudes combinés à des étés plus chauds ont avantagé aussi bien la survie des jeunes que leur développement. L'augmentation considérable d'habitats favorables nés de l'activité humaine (friches, terrains vagues urbains, remblais, dépotoirs, bords de route et d'autoroutes...), venant s'ajouter à des milieux semi-naturels (pelouses calcaires, pâturages extensifs, landes), constitue un deuxième motif. Dans ce contexte, il faut rappeler que le cycle complet de l'argiope ne peut se dérouler que dans des prairies à l'abri du fauchage et répertoriées comme telles dans les plans de gestion. L'absence de fauche annuelle conduit aussi à favoriser les sauterelles qui constituent une des principales proies de l'argiope frelon.

UNE GESTION INDISPENSABLE DES MARAIS

La végétation des marais ne constitue qu'un stade provisoire d'une évolution naturelle vers un état boisé appelé « climax ». Si on veut conserver et augmenter la biodiversité de ces sites, il faut leur appliquer une gestion dont l'essentiel consiste à faucher chaque année les zones de roselières et de prairies humides pour éviter leur envahissement par des plantes nitrophiles et/ou leur boisement et à évacuer les produits de fauche.

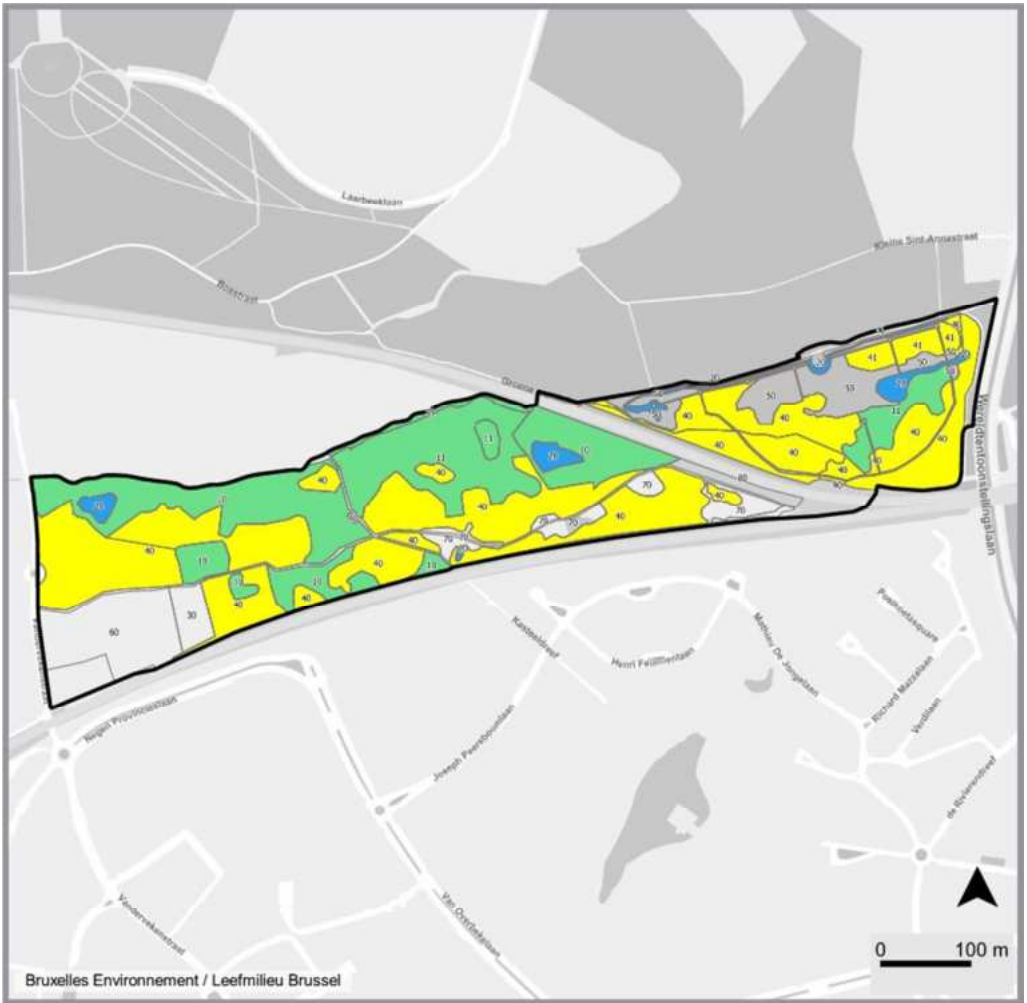
Dès 1986, des équipes de volontaires de la CEBO ont entrepris cette tâche au **marais de Ganshoren**. En 1989, la création de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) permit de transférer cette gestion à l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, l'administration régionale aujourd'hui connue sous le nom de Bruxelles Environnement. La CEBO continue cependant de collaborer à cette gestion en assurant un suivi des espèces présentes afin de pouvoir adapter au mieux les périodes de fauches dans le respect de la reproduction des animaux et des plantes.



Fauchage au marais de Ganshoren en 1986.



Gestion des tas de compost au marais de Jette.



Répartition des principaux milieux présents dans les réserves naturelles des marais de Ganshoren et de Jette : mégaphorbiaies (vert), boisements (jaune), roselières (gris), plans d'eau (bleu)

Fin 1989, la CEBO conclut un accord avec la RBC pour prendre en charge la gestion du **marais de Jette** qui venait d'être réhabilité dans le cadre de la création de la phase III du Parc régional Roi Baudouin.

En automne-hiver, les travaux hebdomadaires de gestion menés par la CEBO concernent le fauchage des massifs de roseaux et leur évacuation sous forme de tas de compost, utilisés comme lieu de ponte et d'hivernation des couleuvres helvétiques. L'élagage de saules-têtards et le faucardage des plans d'eau destinés à la reproduction des batraciens et des libellules sont aussi réalisés durant la mauvaise saison.

Le printemps et l'été sont dédiés au dégagement des chemins de visite, à l'éradication de plantes invasives ainsi qu'à l'entretien des clôtures et du pavillon d'accueil de la réserve. Le ramassage et l'évacuation de déchets sauvages ont lieu tout au long de l'année.

Mais la réhabilitation des marais de Ganshoren et de Jette nécessita aussi des travaux de grande ampleur sous la direction de Bruxelles Environnement.

En 2011, la restauration des prairies humides du marais de Ganshoren fit l'objet d'un important chantier. La première phase concerna la restauration du Molenbeek entre la Pontbeeklaan (Zellik/Asse) et la confluence avec le Laerbeek. La seconde phase concerna l'intérieur du marais (voir plus haut, au chapitre « Les Odonates ») et s'acheva en 2013.

En 2016 eut lieu la reconnexion des **marais de Jette et Ganshoren** par la pose de tuyaux dans le talus de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Dendermonde. Cet appoint supplémentaire en eau permet de renforcer l'alimentation de l'étang central en la faisant passer à travers les remblais créés lors de l'installation d'un collecteur d'eaux usées.

La reconnaissance officielle, la même année, des réserves naturelles des marais de Jette et Ganshoren comme stations de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 « Vallée du Molenbeek » impose que la gestion privilégie la conservation d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire ou régional. Les mesures à mettre en œuvre sont détaillées dans un plan de gestion dont l'adoption après enquête publique a eu lieu en avril 2023 par le Gouvernement de la RBC.

Récemment, le colmatage des drains du collecteur du Molenbeek a été mené à bien pour ramener en surface un maximum d'eau favorable à la biodiversité, diminuer le risque d'inondation dans les quartiers d'habitation avoisinants ainsi que la dilution des eaux usées avant leur traitement dans la station d'épuration des eaux de Bruxelles-Nord.

Les plantes exotiques envahissantes

La préservation de la flore indigène implique la lutte contre la concurrence des plantes invasives pour l'occupation des différents milieux.

Au marais de Jette, la gestion par la CEBO a permis d'éradiquer la balsamine de l'Himalaya et le solidage glabre tandis que la présence de la renouée du Japon fait l'objet d'un suivi attentif pour empêcher le retour des stations autrefois nombreuses.

Au marais de Ganshoren, Bruxelles Environnement surveille pour sa part les tentatives d'implantation de la berce du Caucase et de la **balsamine de l'Himalaya** (photo). Cette plante robuste de 1 à 2,5 m de haut, parfois confondue avec une orchidée, appartient elle aussi à une famille botanique surtout répandue dans les zones tropicales. Originaire d'Asie (Himalaya, Inde orientale) et cultivée pour l'ornement des jardins, elle s'est naturalisée dans une grande partie de l'Europe, principalement le long des berges des rivières et des ruisseaux.



Au marais de Ganshoren subsiste une petite population de buddléas, aussi appelés « arbres aux papillons » en raison du pouvoir attractif du nectar de leurs fleurs.

LIGNES DE CHEMIN DE FER ET TUNNELS

La présence de deux lignes de chemin de fer au nord-ouest de Bruxelles a probablement joué un rôle important dans la conservation des prairies marécageuses de Jette et de Ganshoren en constituant un obstacle à leur urbanisation.

C'est déjà en 1856 que fut créée la ligne 50 de Bruxelles à Denderleeuw (Gand) et en 1882 qu'une autre voie ferrée (ligne 60) vit le jour entre Bruxelles et Dendermonde. Celle-ci sépara le marais de Ganshoren en deux entités dont la partie orientale fit l'objet d'un échange de terrains en 1958 avec la commune de Jette, le territoire de Ganshoren s'étendant vers le nord jusqu'à la ligne de chemin de fer. Le ruisseau du Molenbeek perdit à cette occasion sa fonction de limite administrative entre les deux communes qui s'étaient séparées en 1841.

Venant de Ganshoren, le Molenbeek pénètre sur Jette en passant sous le ponceau de la ligne 60 du chemin de fer. En 2016, après de longues années de négociations, la reconnexion des marais de Jette et Ganshoren put être réalisée par la pose de tuyaux dans le talus de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Dendermonde et dans les remblais créés lors de l'installation d'un collecteur d'eaux usées.

D'autre part, les menaces de mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) avec doublement des voies ainsi que de création d'une halte de train à la limite de Jette et Ganshoren purent être écartées. En 2022, le remplacement de 3 passages à niveaux par des tunnels pour piétons et vélos fut mené à bien. Un projet de tunnel autoroutier existe toujours afin de remplacer le dernier passage à niveau existant à la rue Vanderveken.



Tunnel piétonnier et cycliste reliant le marais de Ganshoren à celui de Jette.



LE PONT EN BOIS DU MARAIS DE GANSHOREN

En novembre 2006, le poète portugais Paulo Teixeira a visité Ganshoren en compagnie du plasticien belge Filip Van Dingenen. Tous deux ont été frappés par la transition de la ville à la campagne et par la présence du passé dans la commune d'aujourd'hui. Teixeira a écrit le poème *Lande et Souvenir* que Van Dingenen a réinterprété à travers un journal particulier édité pour l'occasion ainsi que par la construction d'un pont en chêne enjambant le Molenbeek.

Le poème est affiché en trois langues à côté d'une longue-vue installée sur le pont. Cette lunette permet au lecteur-promeneur d'apprécier le paysage, ainsi que le contraste entre l'environnement naturel et les tours d'habitation qui se dessinent derrière la frondaison.

Inauguration du pont le 7 juin 2013 par la Ministre bruxelloise de l'Environnement Évelyne Huytebroeck et le secrétaire d'État Bruno Delille.



« La lecture du poème de Paulo Teixeira est comme une promenade à travers un paysage. Une balade de la ville vers la campagne, du passé vers le présent - et inversement. Le poème débute près de la basilique de Koekelberg - entrepôt vide du Seigneur - et il se termine dans un étang. Tout comme le poème, mon intervention artistique propulse le lecteur-promeneur dans le rôle de personnage principal au sein du paysage. Le pont est un lieu de rencontre, où se retrouvent la poésie, l'imagination et la réflexion. »

Filip Van Dingenen

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1745

La carte de Belgique établie par l'ingénieur géographe français Jean Villaret (1703-1784) qui accompagnait les armées en campagne dans nos régions au cours de la guerre de succession d'Autriche fait mention du Marais de Ganshoren (voir illustration ci-contre).



1770 – 1778

Le marais de Ganshoren figure sur la **carte de Ferraris** (ou carte des Pays-Bas autrichiens) dans la zone marécageuse du fond de la vallée du Molenbeek. Le bois du Laerbeek est plus étendu qu'actuellement et borde le marais de Ganshoren.

1856

Implantation de la **ligne de chemin de fer Bruxelles-(Denderleeuw)-Gand L50**. Elle constitue la limite sud du marais de Ganshoren.

1881

Prolongement de la **ligne de chemin de fer Bruxelles-Jette en direction de Termonde L60** en traversant le marais de Ganshoren. La partie orientale du marais fera l'objet d'un échange de terrain avec la commune de Jette en 1958.

1946

Création de la Société Intercommunale pour l'Assainissement de la Vallée du Molenbeek et du Pontbeek. Objectif : améliorer l'écoulement des eaux de ce bassin hydrographique de 2.470 ha.

1955

Installation d'un **collecteur** drainant à une profondeur de 5 mètres, dans lequel coule la majeure partie des eaux du Molenbeek avec pour conséquence l'assèchement du marais. Plan particulier d'aménagement prévoyant l'urbanisation du marais (création d'une voirie et construction de logements).

1968

Projets du Ministère des Travaux Publics d'implantation d'une zone de parking dans le marais de Ganshoren en lien avec la création d'une nouvelle autoroute (Bruxelles-Zelzate-Maldegem-Knokke) vers le littoral.

1971

Création de la **Commission Ornithologique et de Protection de la Nature de Ganshoren** (COPNG) avec pour objectif principal la sauvegarde des prairies humides situées entre les deux voies de chemin de fer : le « marais de Ganshoren ».

1973

La COPNG devient la **Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest** (CEBO) avec pour objectif principal la préservation d'un environnement de qualité au Nord-Ouest de Bruxelles (Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Molenbeek).



CEBO ASBL

Construction de la Pontbeeklaan à Zellik (Asse), première étape d'un projet d'**autoroute de pénétration** à travers la vallée du Molenbeek à Zellik, Ganshoren et Jette (voie rapide reliant la chaussée de Gand au boulevard de Smet de Naeyer). Opposition de la CEBO (pétition) et des autorités locales.

1974

Décision du Ministère des Affaires bruxelloises de **supprimer le projet de prolongement de la Pontbeeklaan** à l'est de la rue au Bois.

1976

Aménagement du nouveau **cimetière de Ganshoren** dans la vallée du Molenbeek.
Achat de 8,65 ha du **marais de Ganshoren** par le Ministère des Affaires bruxelloises.

1978

Achat de 1,91 ha du **marais de Ganshoren** par le Ministère des Affaires bruxelloises.

1981

Introduction par l'asbl CEBO d'un dossier de demande de classement des **prairies humides du marais de Ganshoren** auprès de la Commission des Monuments et Sites.

1993

Projet de modification partielle du PPAS « **Vallée du Molenbeek** » (zone industrielle et d'habitat) à Ganshoren.

1995

Classement comme site des prairies marécageuses de Ganshoren mieux connues sous le nom de **marais de Ganshoren**.

1997

Enquête publique portant sur la création d'une voirie industrielle qui relierait la Pontbeeklaan et la rue Nestor Martin à Ganshoren.

1998

Arrêté du Gouvernement de la RBC octroyant le statut de réserve naturelle à une partie du **bois du Laerbeek** à Jette, au **marais de Jette** et au **marais de Ganshoren**.

2003

Proposition par la RBC à la Commission européenne de 3 zones de grand intérêt biologique dont la **Vallée du Molenbeek** à Jette et Ganshoren, afin de les intégrer dans le réseau **Natura 2000**.

2004

Accord de la Commission européenne pour l'intégration au réseau **Natura 2000** des 3 zones de grand intérêt biologique proposées par la RBC.

2005

Révision du PPAS IX.2, renommé PPAS IX.3 et dénommé "**Vallée du Molenbeek**" à Ganshoren. Première enquête publique.

Plantation d'arbres au futur parc **Kerremans** à Zellik (Asse) pour réaménager l'extrémité de la Pontbeeklaan créée en 1973.

2006

Révision du PPAS IX.2, renommé PPAS IX.3 et dénommé "**Vallée du Molenbeek**" à Ganshoren. Seconde enquête publique.

Dans le cadre de la réalisation de la **Promenade verte régionale**, inauguration du tronçon nord-ouest traversant la Vallée du Molenbeek. Elle longe l'ouest du marais de Ganshoren (rue au Bois).

Introduction par la CEBO d'une demande de classement comme site du vallon du Molenbeek.

2007

Approbation du PPAS IX.3 et dénommé "**Vallée du Molenbeek**" à Ganshoren et incluant un projet de création d'une zone d'entreprises urbaines dans le vallon du Molenbeek.

2009

Enquête publique : demande de certificat d'urbanisme d'Infrabel relatif à la **suppression de passages à niveau** sur les lignes 50 et 60.

Enquête publique relative à la revalorisation des prairies humides du **marais de Ganshoren**.

2010

Début de la procédure de classement du **vallon du Molenbeek à Ganshoren**. Approbation du plan d'expropriation pour cause d'utilité publique de terrains destinés par la Société de Développement pour la RBC (SDRB devenue citydev.brussels) à la création d'une zone d'entreprises urbaines.

2011

Première phase des travaux de réhabilitation du **marais de Ganshoren** par Bruxelles Environnement.

2012

Enquête publique relative à la suppression des passages à niveau des lignes de chemin de fer 50 (Bruxelles-Gand) et 60 (Bruxelles-Dendermonde) et à leur remplacement par des tunnels et des passerelles.

Classement par arrêté du Gouvernement de la RBC du **vallon du Molenbeek à Ganshoren**.

2013

Seconde phase des travaux de réhabilitation du **marais de Ganshoren** par Bruxelles Environnement (création d'étangs).

Inauguration du pont en bois du marais de Ganshoren.

2015

Enquête publique relative à la désignation du **site Natura 2000** "Zones boisées et zones humides de la vallée du Molenbeek dans le nord-ouest de la Région bruxelloise".

2016

Reconnexion des **marais de Jette et Ganshoren** par la pose de tuyaux dans le talus de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Dendermonde et dans les remblais créés lors de l'installation d'un collecteur d'eaux usées.

Arrêté du Gouvernement de la RBC portant désignation du site **Natura 2000** "Zones boisées et zones humides de la vallée du Molenbeek dans le nord-ouest de la Région bruxelloise" (marais de Ganshoren et parc Roi Baudouin à Jette).



2018

Inauguration du **parc Kerremans** à Zellik (Asse) de 13 hectares dans le prolongement du marais de Ganshoren : réaménagement de l'extrémité de la Pontbeeklaan créée en 1973.

2019

Création d'une **piste cyclable** (« véloroute » F212) le long de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Dendermonde à Zellik (Asse) faisant partie du projet RER-vélo.

2020

Début des travaux de **suppression de passages à niveau** des lignes de chemin de fer 50 (Bruxelles-Denderleeuw) et 60 (Bruxelles-Dendermonde) et de leur remplacement par des tunnels et des passerelles.



Marais de Jette vu du haut de la tour d'observation du pavillon d'accueil de la réserve.

2023

Colmatage des drains du collecteur du Molenbeek pour ramener en surface un maximum d'eau et éviter le risque d'inondation dans les quartiers d'habitation avoisinants ainsi que la dilution des eaux usées avant leur traitement dans la station d'épuration des eaux de Bruxelles-Nord.

2024

Approfondissement de l'étang du Dellemoeras (marais de Jette) et raccordement avec le trop-plein des eaux du marais de Ganshoren.

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme. *Le Molenbeek-Pontbeek, grand affluent de la Senne dans son cours moyen urbanisé*. Plaquette éditée par la Société Intercommunale pour l'Assainissement de la Vallée du Molenbeek et du Pontbeek. 12 pp.

CAPELLE, B. (1984), *Projet pour un parc. Concours international - Parc Roi Baudouin – Phase III*. Secrétariat d'Etat à la Région bruxelloise, 127 pp.

CARRUETTE, P., ETIENNE, P. & MAILLER, M. (2004), *Le chevreuil*. Delachaux et Niestlé. 192 pp.

CHARRUADAS, P. & DELIGNE, C. (2006), “*La ville au milieu des marais*” : *dynamiques entre économie urbaine et zones humides dans la région de Bruxelles, XIIIe-XVIe siècle*. *Æstuarina*, 9-2006 : 65-82.

DEFLANDRE, M. (1971), *Naissance, parcours et terminaison du ruisseau jettois "le Molenbeek"*. *Notre Comté*, 4 : 3.

DELHAYE, J.-P., LAMBERT, R. NOLF, P. & ROMMES, J. (1976), *Un site à sauvegarder : les prairies marécageuses de Jette-Ganshoren*. *Comté de Jette* : 83-95.

DE ZUTTERE, P. (1966), *Aperçu de la flore d'un faubourg de Bruxelles : Jette*. *Les Naturalistes belges*, **47**, 10 : 514-519.

DE ZUTTERE, P. (1971), *Compléments à la flore de Jette et Ganshoren*. *Ciconia*, **5** : 10-11.

DRUMONT, A. et RAEMDONCK, H. (2024), *Inventaire entomologique aux marais de Jette et de Ganshoren*. Rapport de 1ère année (1/04/2023 – 31/03/2024). 13 pp.

FATON, J., *Terres humides. Les marais de Ganshoren/autopsie d'une zone instable (2012-2020)*. Koalath. 96 pp.

FAURE, C. (1991), *Analyse de pelotes de réjection de hibou-moyen duc (Asio otus) recueillies au marais de Ganshoren durant l'hiver 1990-91*. 22 pp.

FLAMION, B. (1977), *L'avifaune de Bruxelles-Ouest*. 59 pp.

GOEDEFROY, R. (2000), *Ganshoren in 80 pentekeningen*.

JEDWAB, G. et CLINCKEMAILLE, M., (2004), *Construisez les villes à la campagne... Le Parc Roi Baudouin* in *Espaces naturels de Belgique à vol d'oiseau* : 85-89. Éditions du Perron.

LELOUTRE, G. et LIONNEZ H. (2013), *Ganshoren, entre ville et nature*, Collection Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale – Direction des Monuments et des Sites, 48 pp.

MEIA, J.-S. (2003), *Le renard*. Delachaux et Niestlé. 180 pp.

NEELS, T., HEUTZ, G., FABRI, S. & GEUDENS, G. (2022), *Plan de gestion de site Natura 2000 en Région de Bruxelles-Capitale. Stations IVa : Marais de Jette et IVb : Marais de Ganshoren*. Sweco Belgium nv & Hesselteer bvba, Leefmilieu Brussel. 34 +18 + 87 pp.

PAULUS, G. (2000), *Jette*, Guides des communes de la Région Bruxelloise, CFC-Éditions. 83 pp.

PERICHON, A. (2002), *Ganshoren*, Guides des communes de la Région Bruxelloise, CFC-Éditions, 95 pp.

ROMMES, J. (1998), *La vallée du Molenbeek à Jette et Ganshoren – mémoire présenté pour l'obtention du brevet de guide-nature – Centre d'éducation pour la protection de la nature*, 51 pp.

ROMMES, J. (1988), *Guide nature du marais de Jette-Ganshoren*, CEBO, 95 p.

ROMMES, J. (2014) : *La couleuvre à collier (Natrix helvetica) dans la vallée du Molenbeek à Jette, Ganshoren et Zellik*. Notre Comté, 41 : 29-41.

ROMMES, J. (2018), *La conquête du plat pays par le chevreuil*. Notre Comté, 45 : 43-56.

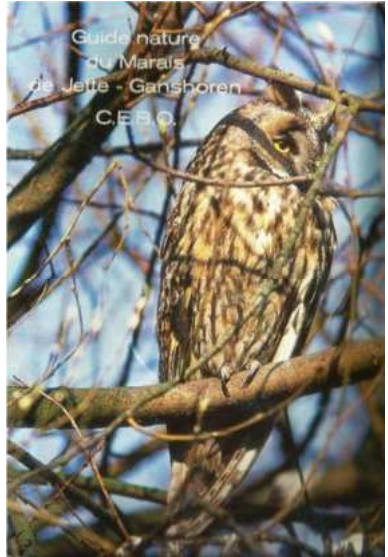
ROMMES, J. (2019) : *Demoiselles et libellules du marais de Jette-Ganshoren*. Notre Comté, 46 : 101-120.

ROMMES, J. (2023) : *Le Poelbos à Jette. La doyenne des réserves naturelles bruxelloises*. Notre Comté, 50 : 85-133.

SAINTENOY-SIMON, J. (2013), *Friches à Ganshoren* in *Adoxa* N° 83/84 : 32-33.

VERCAYIE, D., PAQUET, A., FEYS, S., WILLEMS, W. et PAQUET, J.-Y. (2017), *Zoogdierenatlas van het Brussels gewest. 2001-2017*. Rapport Natuurpunt Studie 2017/39. Mechelen.

VAN DEN HAUTE, R. (1967), *De watermolen te Jette*. Graafschap Jette, 1 : 13-29.



Photographies : Sébastien BOURNONVILLE, Gauthier CHAPELLE, Bernard DE CUYPER, Jean-Jacques ESPINOS, Michel JANSSENS, Henri JARDEZ, Chantal JOB, Bruno KESTEMONT, Roel PAESSENS, Jean ROMMES, Magalie TOMAS MILLAN



Visite guidée de la réserve naturelle du marais de Jette le 1/10/2019.

**Visite guidée des réserves naturelles du Poelbos et du marais de Jette
le premier samedi de chaque mois à 14 h.
Inscription obligatoire : rommes.jean@gmail.com**

www.scheutbos.be

